

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT 2025-2029



Sénégal 2050

Table des matières

Table des sigles et acronymes.....	3
Synthèse du cadre stratégique de la LPSD	5
1 Contexte et justification de l'élaboration de la LPSD.....	6
1.1 Contexte général.....	6
1.2 Méthodologie.....	7
1.3 Présentation du rapport	7
2 ANALYSE DE LA SITUATION DES DOMAINES D'INTERVENTION.....	9
2.1 Cadre organisationnel et institutionnel.....	9
2.1.1 Réformes institutionnelles	9
2.1.2 Délimitation des domaines couverts par le Ministère	12
2.1.3 Engagements internationaux qui peuvent impacter les domaines d'intervention.....	13
2.1.4 Identification et analyse des parties prenantes au développement des domaines couverts par le Ministère	14
2.2 Analyse stratégique de l'environnement des domaines couverts par le Ministère.....	17
2.2.1 Analyse de l'Environnement économique et des opportunités d'implication du secteur privé des domaines couverts par le ministère.....	17
2.2.2 Niveau d'intégration des approches intersectorielles dans les actions de développement des domaines couverts par le ministère.....	18
2.2.3 Analyse de la territorialisation des politiques publiques.....	19
2.2.4 Analyse des interactions entre les dimensions transversales (CC-G-TD-E) et le développement des domaines couverts par le Ministère	20
2.3 Évaluation / bilan des politiques passées et récentes	23
2.3.1 Potentiel des ressources en eau.....	23
2.3.2 Situation de la gestion des données et informations et du dispositif de suivi -évaluation.....	24
2.3.3 Évaluation des financements mobilisés ainsi que leur utilisation.....	25
2.3.4 Description et analyse de la situation des bénéficiaires en termes de satisfaction de la demande	27
2.3.5 Bilan des réalisations et analyse des performances obtenues	27
2.3.6 Description de l'offre dans les domaines couverts par le ministère (FFOM).....	34
3 FORMULATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	39
3.1 Fondamentaux de la stratégie.....	39
3.2 Déclinaison de la stratégie au niveau des pôles territoires.....	41
3.3 Mobilisation du privé dans le développement du secteur	43
3.4 Vision, Mission, Principes et Valeurs	43
3.4.1 Vision	43
3.4.2 Mission	43
3.4.3 Principes et valeurs.....	44
3.5 Logique d'intervention	44
3.5.1 Objectif général et orientations stratégiques	44
3.6 Orientations stratégiques.....	45
3.6.1 Orientation stratégique 1 : accès sécurisé et inclusif à l'eau et promotion de l'eau productive....	45
3.6.2 Orientation stratégique 2 : accès sécurisé et inclusif à des services d'assainissement et promotion de l'économie circulaire.....	46
3.6.3 Orientation stratégique 3 : Gestion intégrée et durable des ressources en eau	48
3.6.4 Orientation stratégique 4 : Renforcement de la gouvernance et des institutions du secteur	50

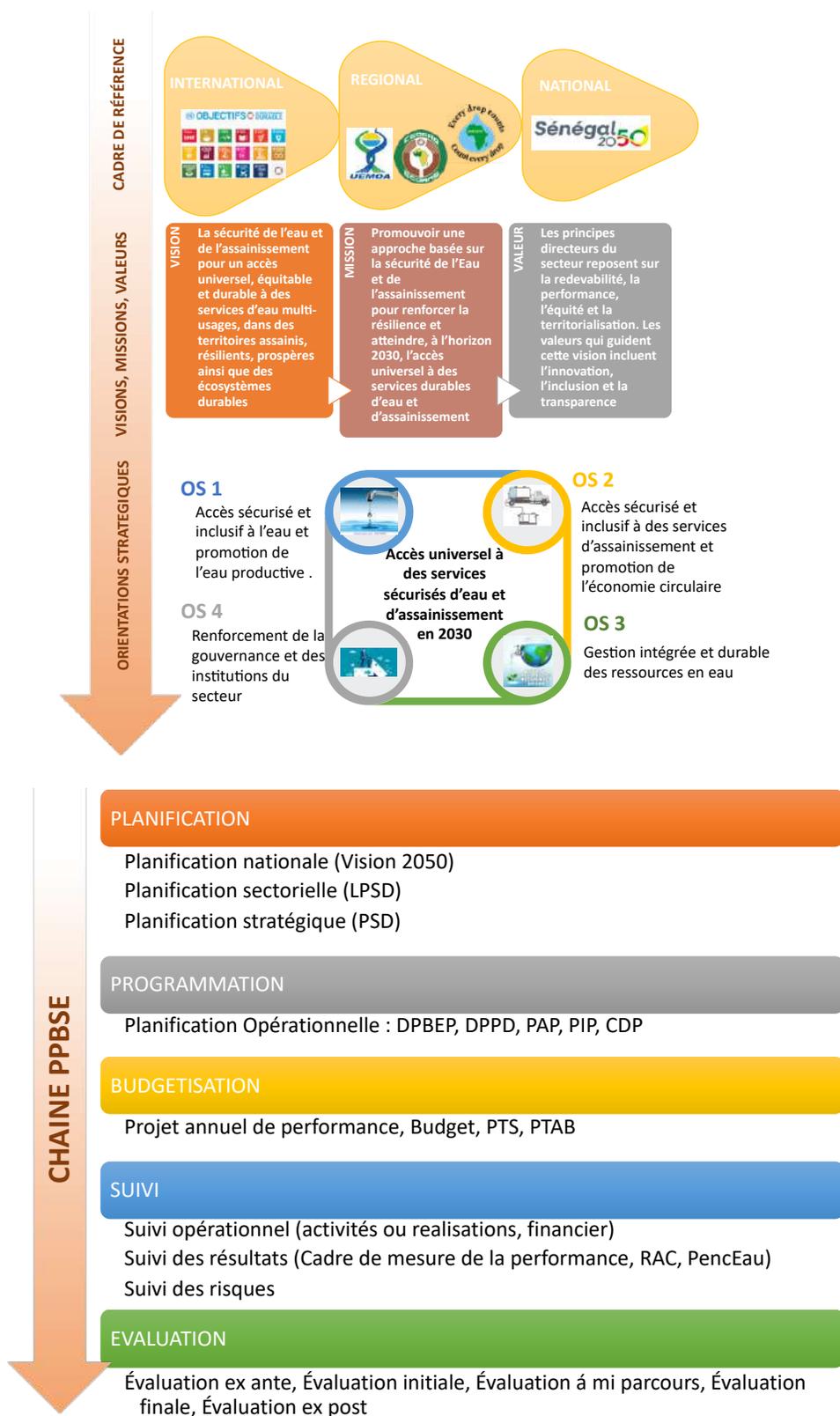
3.7	COUT DE LA STRATEGIE	51
3.8	Cadre de pilotage et suivi evaluation.....	52
3.8.1	Les organes de suivi et leur composition.....	52
3.8.2	LES SUPPORTS DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DE GESTION.....	53
3.8.3	Monitoring de la gouvernance ministérielle (le contrôle interne).....	54
3.9	Synthèse des risques liés à la mise en œuvre de la stratégie	55
ANNEXE 1 : Synthèse de la LPSD (Matrice des contraintes défis, enjeux et priorités – cadre stratégique).....		56
Annexe 2 : Articulation Cadre ODD, SND 2050 et Politique sectorielle		58
Annexe 3 : Plan d'actions prioritaires 2025-2029.....		59
Annexe 4 : Matrices d'analyse des risques		62

TABLE DES SIGLES ET ACRONYMES

AEP	Adduction d'eau potable
AMCOW	Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau
ANSD	Agence nationale de Statistique et de la Démographie
AOI	Appel d'Offres international
APRHN	Agence de Promotion du Réseau hydrographique national
ASUFOR	Association des Usagers des Forages
ATPC	Assainissement total piloté par les Communautés
BAD	Banque africaine de Développement
BPO	Budget Programme par Objectif
BTP	Bâtiments et Travaux publics
CC CCP	Changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CPCSP	Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CET	Construction Exploitation Transfert
CHGFP	Cadre harmonisé de Gestion des Finances publiques
COP	Conférence de Paris sur les Changements climatiques
CPM	Cellule de Passation des Marchés
DA	Direction de l'Assainissement
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement
DD	Développement durable
DEM	Direction de l'Exploitation et de la Maintenance
DGPRES	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DH	Direction de l'Hydraulique
DPGI	Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations
DPEE	Direction des Prévisions et Etudes économiques
DPPD	Document de Programmation pluriannuel des Dépenses
DSP	Délégation de Service public
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS-MICS	Enquête démographique et de Santé à Indicateurs multiples
EES	Evaluation environnementale et sociale
EP	Eaux pluviales
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EU	Eaux usées
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air libre
GIRE	Gestion intégrée des Ressources en Eau
GRD	Gestion axée sur les Résultats de Développement
IGA	Indice général d'Activité
LOLF	Loi organique relative aux Lois de Finances
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
MEPC	Ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
OAI	Ouvrage d'Assainissement individuel
ODD	Objectifs de Développement durable
OFOR	Office des Forages ruraux
OG	Objectif global
OLAC	Office des Lac et Cours d'Eau
OLAG	Office du Lac de Guiers
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONAS	Office national de l'Assainissement du Sénégal
OS	Objectifs spécifiques
PAEP	Programme d'Accès à l'Eau potable
PAG	Programme d'Administration et de Gestion

PAGEP	Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales
PAGIRE	Plan d'action pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau
PAPGI	Plan d'Actions prioritaires de Gestion des Inondations (2025-2029)
PDA	Plan directeur d'Assainissement
PDU	Plan directeur d'Urbanisme
PEPAM	Programme Eau potable et Assainissement du Millénaire
PGE	Plan de Gestion des Eaux
PGES	Plan de Gestion environnemental et social
PGIRE	Programme de Gestion intégrée des Ressources en Eau
PGRI	Plan de Gestion du Risque d'Inondation
PIB	Produit intérieur brut
PISEA	Projet intégré Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement
PODES	Plan d'Orientation pour le Développement économique et social
PPBSE	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-évaluation
PPP	Partenariat public privé
PPRI	Plan de Prévention du Risque d'Inondation
PSE	Plan Sénégal émergent
PSMRE	Plan stratégique de Mobilisation des Ressources en Eau
PTF	Partenaires techniques et financiers
REGFOR	Réforme de la Gestion des Forages ruraux motorisés
SDAGE	Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDE	Sénégalaise des Eaux
SDSI	Schéma directeur des Systèmes d'Information
SNDES	Stratégie nationale de Développement économique et social
SNEEG	Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre
SNP	Système national de Planification
SONES	Société nationale des Eaux du Sénégal
SLGRI	Stratégie locale de Gestion du Risque d'Inondation
SPEPA	Service public de l'Eau potable et de l'Assainissement
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UGP	Unité de Gestion et de Planification

SYNTHÈSE DU CADRE STRATÉGIQUE DE LA LPSD



1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉLABORATION DE LA LPSD

1.1 Contexte général



A la faveur de l'avènement du nouveau régime en 2024, un nouveau référentiel est mis en place pour servir de soubassement à la gouvernance économique et sociale. Il est décliné à travers la Vision d'une nation souveraine, juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes, d'ici 2050. Cet Agenda national de Transformation réaffirme la priorité accordée à l'Eau et à l'assainissement dans leurs dimensions sociales, économiques et écosystémiques. L'Eau et l'assainissement joueront un rôle moteur dans les ambitions de garantir la souveraineté économique et environnementale ainsi que dans la forte réduction des inégalités sociales.

Cette nouvelle vision est parfaitement alignée avec l'agenda des ODD et va même au-delà, en s'appropriant le besoin de renforcer les principes du Droit humain à l'Eau et à l'Assainissement. En effet, à travers cet Agenda national de Transformation, « *les iniquités territoriales du Sénégal auront été résorbées en 2050. Les Sénégalais(es) bénéficieront de la même qualité de service d'éducation, de santé, d'accès à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement, à un logement décent...* ».

L'alignement de la politique sectorielle à la SND sera ainsi opéré à travers la redéfinition de la vision, des orientations stratégiques, des axes stratégiques et des objectifs spécifiques pour la construction d'actions et d'activités adossées aux programmes budgétaires en vue de la déclinaison opérationnelle par le biais du Budget Programme par Objectif. La présente LPSD s'articulera bien avec le plan d'actions sur la période 2025-2029 et s'adapte aussi au cadre à moyen terme qui est le Master Plan 2025-2034.

Changement climatique et sécurité de l'eau. Face aux enjeux croissants liés à la sécurité de l'eau, le Sénégal a structuré, planifié et mis en œuvre des mesures stratégiques pour renforcer la résilience du secteur face aux perturbations climatiques. Le renforcement de cet engagement demeure une priorité majeure dans un contexte caractérisé par deux défis majeurs. D'une part, les perspectives de croissance économique, potentiellement renforcées par les revenus additionnels issus de la valorisation des nouvelles richesses pétro-gazières, risquent d'accentuer la pression sur les ressources en eau et d'aggraver le stress hydrique. D'autre part, les impacts des changements climatiques menacent directement la sécurité de l'eau et accélèrent l'occurrence de phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les crues inhabituelles. Ces dynamiques imposent au Sénégal de poursuivre ses efforts pour sécuriser durablement les ressources en eau, tout en développant des stratégies adaptées et une gestion intégrée face à ces pressions croissantes.

Le Sénégal dans l'agenda hydro-diplomatique mondial. Le Sénégal a fait des avancées majeures en matière d'hydro-diplomatie en tant que membre influent dans la création et l'animation des deux organismes régionaux de bassin que sont l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG). A cet effet, il est important de souligner que les initiatives sénégalaises au Conseil de Sécurité des Nations unies en faveur du triptyque « Eau, Paix et Sécurité » entrent en étroite ligne avec la Déclaration de NGOR de 2015 du Conseil des Ministres africains en charge de l'Eau (AMCOW) sur la sécurité de l'eau et de l'assainissement.

Celle-ci constitue la feuille de route de l'Afrique pour la réalisation de la Vision africaine de l'Eau post-2025, les Objectifs de Développement durable (ODD) sur l'Eau et l'Assainissement en 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le Sénégal a coorganisé avec le Conseil mondial de l'Eau, en mars 2022, le 9^{ème} Forum mondial de l'Eau sanctionné par la Déclaration de Dakar intitulée « Un Blue Deal pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement pour la paix et le développement ». Ce document appelle la communauté internationale à mettre en œuvre cinq (05) axes fondamentaux pour un monde durable au sens de l'Agenda 2030 : (1) garantir le droit à l'eau et à l'assainissement pour tous ; (2) garantir la disponibilité de la ressource et la résilience ; (3) assurer les financements adéquats ; (4) assurer une gouvernance inclusive de l'eau dans l'esprit de l'hydro-diplomatie ; (5) renforcer la coopération dans l'esprit de l'hydro-diplomatie. Cette déclaration constitue une feuille de route pertinente et crédible dans l'agenda international de l'Eau. Le Sénégal, conscient des enjeux liés à la gestion de l'eau transfrontalière, a adhéré en 2018 à la Convention sur l'Eau de l'UNECE et participe activement à la coopération régionale. Il partage ses ressources en eau avec plusieurs pays voisins et est membre de l'Initiative Bassin Aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM) qui vise une gestion concertée des eaux souterraines entre la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Un Groupe de Travail régional a été créé en 2020 pour renforcer cette coopération.

1.2 Méthodologie

Le processus d'élaboration de la nouvelle LPSD est étroitement corrélé avec un dispositif mis en place pour la préparation et l'organisation des Concertations nationales sur l'Eau et l'Assainissement (CNEA) PENC'EAU qui visaient à : i) renforcer le diagnostic sectoriel à l'issue d'échanges et de partage d'expériences entre professionnels du secteur, universitaires, organisations citoyennes, partenaires techniques et financiers, et décideurs politiques, ii) identifier les principales priorités pour la gestion intégrée des ressources en eau et pour l'accès sécurisé aux services d'eau et d'assainissement à l'échelle régionale et nationale, la gestion des eaux pluviales et des inondations, iii) mobiliser les parties prenantes pour une contribution décisive au diagnostic sectoriel et à la pré-formulation de recommandations pour les orientations stratégiques, iv) contribuer à la réflexion pour la définition de politiques et stratégies de gestion durable et rationnelle de l'eau, à la gouvernance sectorielle et aux mécanismes de financement endogène et innovant. L'organisation des CNEA a suivi une approche participative échelonnée marquée par la tenue, dans un premier temps, de grandes rencontres régionales dans les quatorze régions ; ce qui a permis de recueillir les préoccupations et contributions des acteurs territoriaux et centraux. La deuxième étape a consisté en la tenue de la phase nationale des CNEA qui a été organisée sous la forme d'un grand séminaire, avec près de 200 participants qui ont travaillé dans le cadre de sessions plénières, de panels thématiques et de travaux de groupe.

Au sortir des CNEA, le document provisoire de la LPSD a été produit par un comité scientifique suivant les prescriptions du *"Guide méthodologique d'élaboration des Lettres de Politique sectorielle de Développement (LPSD)"* et des documents de bonnes pratiques dans le domaine de la planification stratégique, partagées lors de l'atelier de la DGPPE du 14 novembre 2024.

1.3 Présentation du rapport

La présente LPSD pour le secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE) s'inscrit dans une dynamique de consolidation des acquis des politiques antérieures, notamment celles de 2005 et de 2016, tout en marquant une grande rupture pour s'inscrire dans une nouvelle vision alignée sur le nouveau référentiel national en politiques publiques.

La LPSD de 2005 a permis au Sénégal d'atteindre, dès 2014, la cible des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'accès à l'eau potable, tout en permettant d'enregistrer des avancées significatives dans le domaine de l'assainissement.

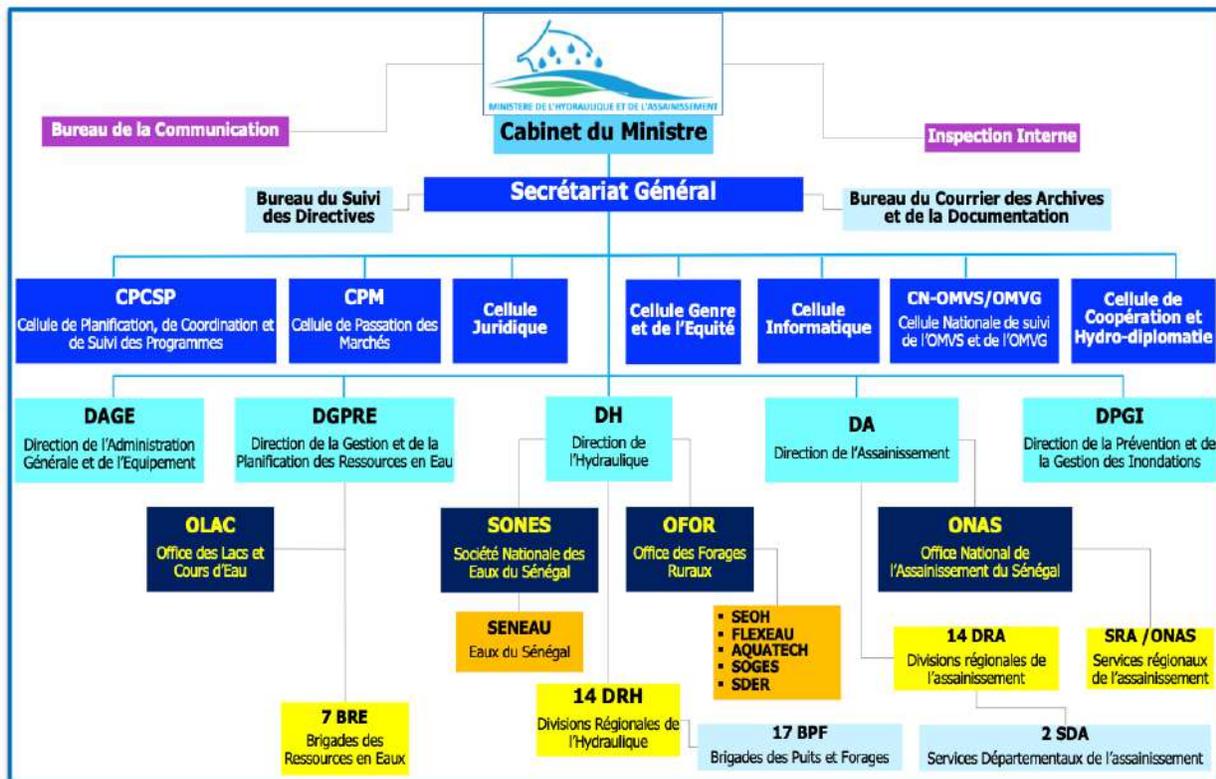
Avec l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015, une nouvelle vision mondiale a émergé, visant à éradiquer la pauvreté tout en garantissant, d'ici 2030, un accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement durables. Le Sénégal s'est pleinement engagé dans cette dynamique, en plaçant la réalisation de l'ODD 6, qui met en avant la gestion intégrée et durable des ressources en eau, au cœur de ses priorités. La LPSD de 2016, en plus de consolider les acquis des OMD, a déjà contribué de manière significative à la feuille de route pour l'atteinte des ODD, en déterminant le cadre de définition de stratégies, d'actions concrètes et de réformes en faveur d'un développement durable et inclusif. Cette dernière LPSD a aussi marqué les premières articulations avec l'approche Budget Programme par Objectif en déclinant le cadrage stratégique et opérationnel de la politique sectorielle suivant les quatre programmes budgétaires définis. Par ailleurs, la LPSD 2016-2025 a également permis d'initier la prise en charge des aspects transversaux, notamment les problématiques de genre, de gouvernance et de sauvegardes sociales et environnementales. La présente LPSD 2025-2029 est structurée en trois parties : (1) contexte et justification, (2) analyse de la situation des domaines d'intervention, (3) Formulation de la stratégie et cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

2 ANALYSE DE LA SITUATION DES DOMAINES D'INTERVENTION

2.1 Cadre organisationnel et institutionnel

Un cadre organisationnel caractérisé par la cohabitation de structures classiques et de sociétés nationales ainsi que d'établissements publics pour une gestion efficace du service public, tout en prenant en compte les grands défis liés au secteur. Des évolutions consolidantes et progressives sont impulsées à travers des réformes institutionnelles dans tous les sous-secteurs. La création de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement marquera un véritable tournant dans la gouvernance sectorielle.

Suivant le décret n° 2018-1367 du 19 juillet 2018 portant organisation du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est structuré ainsi qu'il suit :



Les Directions techniques nationales sont positionnées dans les fonctions de formulation des stratégies, de planification et d'exercice de la tutelle sur les structures rattachées (SONES, ONAS, OLAC et OFOR) qui sont responsables de la mise en œuvre de toutes les opérations techniques inscrites dans les projets et programmes.

2.1.1 Réformes institutionnelles

2.1.1.1 Dans le domaine de l'hydraulique

En milieu urbain, les réformes institutionnelles de première et deuxième génération pour la gestion du service public de l'eau potable dans les zones urbaines et péri-urbaines ont connu un franc succès.

Ces réformes, bâties sur l'impulsion et la consolidation du partenariat public privé à travers un contrat de concession entre l'État du Sénégal, la SONES et un opérateur privé (SDE de 1996 à 2019 puis SEN'EAU à partir du 1er janvier 2020) sur une durée de 10-15 ans, ont donné de bons résultats. Toutefois, la situation de l'équilibre financier du sous-secteur se pose avec acuité et pourrait constituer une menace sur la qualité du service dans un contexte où les usagers attendent de meilleures performances à des tarifs toujours plus abordables.

La réforme de la gestion des forages ruraux motorisés a été lancée en 1996. Elle a connu beaucoup d'évolutions pour passer progressivement d'un système participatif de gestion qui responsabilise les populations bénéficiaires à travers des Comités de Gestion et les ASUFOR à la création de l'OFOR en 2014. L'OFOR est un EPIC, une autorité déléguante chargée du patrimoine de l'hydraulique rurale et du service public de l'eau potable par délégation. Actuellement, cette fonction est déléguée à des opérateurs privés chargés de l'exploitation et de la maintenance des systèmes d'adduction d'eau potable au sein de huit (08) périmètres de DSP. Même si des retards ont été notés dans le calendrier initial, la mise en place des DSP progresse de manière assez satisfaisante avec six (06) périmètres enrôlés. Cependant, des problèmes majeurs ont été identifiés, avec notamment de faibles rendements de réseau, de faibles taux d'incorporation, des versements irréguliers et incomplets de la redevance Eau à l'OFOR dus à des arrêtés tarifaires inadaptés avec deux catégories subventionnées (eau productive), une tranche unique domestique exonérée de TVA qui ne permet pas d'avoir une péréquation entre catégories d'abonnés et l'absence d'une catégorie administration. Les modifications des conditions économiques de ces dernières années et du coût des facteurs ont fortement impacté la viabilité financière du sous-secteur. A cela s'ajoutent, la vétusté du patrimoine confié aux opérateurs accentuée par les retards importants dans les opérations de remise à niveau à la charge de l'État, une communication insuffisante avec les parties prenantes et un faible niveau d'implication des acteurs locaux dans le dispositif de gouvernance aux niveaux national et décentralisé, etc.

Or, la vision nouvelle attachée à la SND suggère la délivrance d'un service d'eau potable inclusif, non discriminé qui ne devrait pas s'accommoder de la mise en œuvre d'une réforme de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural à laquelle des franges non négligeables de la population n'adhèrent pas encore. En définitive, la poursuite de cette réforme suggère des ajustements de fonds en vue de garantir sa viabilité technique et financière mais aussi et surtout son acceptabilité par les ASUFOR et autres comités locaux qui continuent de gérer une bonne partie du patrimoine dévolu à l'OFOR.

Dans une démarche de réforme systémique, la fracture milieu urbain/milieu rural devrait évoluer vers plus de convergence et d'équité, avec un rattrapage dans les investissements destinés au milieu rural, une régulation rénovée chargée de jouer les équilibres nécessaires entre les agents économiques pour garantir un service de l'eau de qualité et financièrement soutenable avec une tarification optimisée pour tous les citoyens. En plus du défi lié à l'équilibre financier, la gestion du service public de l'eau doit prendre en charge les questions critiques liées au respect de la notion de territorialité, tout en évitant d'amplifier des inégalités sociales. Ainsi, la question de l'unité territoriale économiquement viable doit être prise en charge afin de garantir une péréquation tarifaire et une qualité de service équivalente, sans distinction de périmètres « *urbain* » ou « *rural* ».

2.1.1.2 Dans le domaine de l'Assainissement

La réforme de première génération de la gestion du service public de l'eau en milieu urbain a abouti à la création de l'ONAS qui est chargé de la gestion de l'assainissement dans les centres dits assainis. Plusieurs initiatives d'implication du secteur privé ont été développées pour plus d'efficacité dans la gestion du service public.

Un contrat de services permet ainsi depuis plusieurs années de confier la gestion des services à l'entreprise DELGAS au niveau des centres de Mbour et Saly avec des résultats très satisfaisants. Plus récemment, un contrat d'affermage a été passé entre ONAS et l'entreprise DELVIC pour la gestion de dix (10) stations de boues de vidange avec des clauses d'incorporation depuis 2021. Toutefois, dans le cadre des contrats d'affermage, il ressort que le secteur privé n'investit pas dans l'entretien et la maintenance ; alors que le niveau de reversement de redevances à l'ONAS est très faible (nul de 2021 à 2023), sans compter avec le fait que les contrats n'incluent pas la gestion des stations d'épuration. La filière de la vidange mécanique est aussi totalement privée. Globalement les performances techniques du secteur privé sont assez positives sur plan technique ; ce qui augure de bonnes perspectives de partenariats public-privé.

Toutefois, pour assurer un passage à l'échelle efficient et durable de l'implication du secteur privé dans l'exploitation des infrastructures d'assainissement, il faudra repenser le modèle économique ainsi que les données de l'environnement institutionnel et financier des délégations de service public à travers une réforme approfondie. La note de cadrage et la feuille de route pour la mise en œuvre de cette réforme suggère la mise en place d'un affermage global du périmètre en prévoyant une plus grande implication du secteur privé dans l'investissement ainsi que la mise en place d'ilots concessifs plus rentables. La réforme du sous-secteur inclut également un besoin de mise à jour du Code de l'Assainissement et l'élaboration complète du cadre règlementaire, sans occulter la révision du statut de l'ONAS pour la mise en place d'une entité plus orientée vers la stratégie et le développement du potentiel d'autofinancement à partir de la valorisation du patrimoine et la participation dans les capitaux de futurs délégataires de service public. La réforme veillera à optimiser le cadre organisationnel dans le sous-secteur à travers une distribution plus cohérente et moins dispersée des acteurs institutionnels. Ainsi, on arriverait à un meilleur recentrage au sein de l'ONAS des missions et opérations liées à l'assainissement qui sont aujourd'hui exercées par des entités en dehors du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

2.1.1.3 Dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

Certes, des efforts ont été faits en termes de renforcement du cadre institutionnel de la GIRE avec notamment la création de l'OLAG et sa mutation plus tard en OLAC ainsi que d'autres initiatives, mais dans un contexte marqué par un manque criard de moyens et surtout de léthargie de certaines instances stratégiques telles le Conseil supérieur de l'Eau et le Comité technique de l'Eau.

Au vu des analyses réalisées sur les interactions entre parties prenantes, le Plan d'Action pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) a suggéré une réforme qui sera basée sur : « *une architecture de gouvernance de l'eau simplifiée mais cohérente afin d'éviter notamment les chevauchements de compétences, et inclusive en prenant en compte toutes les échelles de compétences afin de la rendre plus responsable et plus efficace* ». Il s'agira d'améliorer la gouvernance institutionnelle pour une gestion des ressources en eau intégrée, territorialisée, inclusive et orientée vers la sécurité de l'eau. Ce qui permettra de définir un nouveau cadre légal, institutionnel, organisationnel et financier pour garantir une gestion durable, cohérente et concertée des ressources en eau dans une approche intégrée et territorialisée pour l'atteinte des performances en matière de développement social et économique. La réforme de la GIRE, actuellement lancée par le Ministère, reposera sur les quatre axes majeurs suivants : i) la modélisation institutionnelle qui va renforcer les analyses de scénarii présentées dans l'étude sur la Sécurité de l'Eau, ii) la définition du modèle économique pour le financement durable de la GRE fondé sur *les principes de "l'eau paie l'eau"*, iii) l'institutionnalisation de la GIRE territoriale, et iv) le renforcement de la concertation et du partenariat intersectoriels.

2.1.1.4 Régulation sectorielle

Le régime de régulation existant basé sur les contrats connaît de plus en plus de limites dans un contexte marqué par une complexification grandissante du cadre institutionnel sectoriel avec la multiplication des opérateurs privés qui sont délégataires de service public pour l'eau et l'assainissement. A la faveur du développement du partenariat public-privé avec l'adoption de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé, une nouvelle catégorie d'acteurs du secteur privé est en train de voir le jour à travers les producteurs indépendants d'eau, surtout en perspective des projets de dessalement d'eau de mer de la Grande Côte, de Grand-Transfert d'Eau à partir du Lac de Guiers ou encore de *Transfert d'eau de Malem Hoddar-Sadio* ; sans compter avec la revendication de compétences supplémentaires par les collectivités territoriales et la montée d'une conscience citoyenne portée par une société civile mieux structurée et des communautés plus engagées.

Dans ce contexte, l'État a pris la décision de créer une Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau (ARSE) dont la mission sera de mieux réguler la ressource et les services liés à l'eau. Ce choix s'inscrit dans un cadre législatif encadré par la Loi n°2002-23 du 4 septembre 2002, portant cadre de régulation pour les entreprises concessionnaires de services publics qui garantit l'indépendance des autorités de régulation. Cette indépendance est conçue sous trois (03) formes selon ladite loi cadre : i) Indépendance vis-à-vis des entreprises régulées et des autres intérêts privés, ii) Indépendance vis-à-vis des autorités publiques, iii) Indépendance sous forme d'autonomie institutionnelle. L'ARSE aura le statut d'autorité administrative indépendante rattachée à la Présidence de la République.

2.1.2 Délimitation des domaines couverts par le Ministère

Une meilleure visibilité dans le pilotage découlant de l'unité institutionnelle du secteur Eau-Assainissement-GIRE, permettant ainsi une gestion intégrée et cohérente du cycle de l'eau.

Le décret n°2012-429 du 04 avril 2012 a consacré l'unité institutionnelle du secteur de l'eau et de l'assainissement pour une meilleure visibilité dans le pilotage de la politique sectorielle car les deux dimensions « Eau » et « Assainissement » avaient été pendant longtemps partagées dans des départements ministériels différents.

Par décret n° 2024-939 du 05 avril 2024, à la faveur de la mise en place du nouveau Gouvernement, le terme « Eau » a été remplacé par « Hydraulique » donnant ainsi la dénomination de Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Le décret n° 2024-952 du 08 septembre 2024 fixe les attributions du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement qui, sous l'autorité du Premier Ministre, prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'État dans les domaines de l'Hydraulique et de l'assainissement. A ce titre, sous l'autorité du Premier Ministre, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'État dans les domaines de l'hydraulique et de l'assainissement.

- Dans le sous-secteur de l'Hydraulique
 - o Il est responsable de l'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural, urbain et périurbain. Il est chargé de la réalisation, de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages hydrauliques.
 - o Il est chargé de la définition et de l'application des politiques tarifaires en matière d'adduction d'eau potable.
- Dans le sous-secteur de la GIRE

- Il assure la valorisation du potentiel hydrographique national et veille à la disponibilité en eau pour la satisfaction notamment des besoins de l'agriculture, sur l'étendue du territoire national.
- Il est chargé également de la réalisation et de la préservation du réseau hydrographique national.
- Dans le sous-secteur de l'Assainissement
 - Il est responsable de la politique de l'assainissement et en synergie avec le Ministre chargé de l'hygiène publique, participe à la réalisation de réseaux de drainage des eaux de pluie et de la réalisation des aménagements y afférents.
 - Il s'assure de la réalisation et de l'entretien des équipements permettant la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales.
 - A ce titre, il veille à la collecte, au transport et au recyclage des déchets liquides domestiques et industriels.
 - Il coordonne la mise en œuvre des politiques et actions de prévention et de lutte contre les inondations.

2.1.3 Engagements internationaux qui peuvent impacter les domaines d'intervention

Les engagements internationaux renforcent les exigences des stratégies nationales, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, d'accès universel à l'eau et de réforme de la gouvernance des finances publiques dans l'espace régional.

Le contexte politico-économique mondial est marqué par un défi majeur de rénovation de la gouvernance du développement, avec l'adoption de consensus internationaux comme la *Déclaration de Paris*, les *Accords d'Accra* et de *Busan*, visant à améliorer l'efficacité de la coopération au service du développement ainsi que de l'aide publique au développement.

Dans ce cadre, la *COP21* ou *21^{ème} Conférence des Parties de Paris* a permis d'aboutir à un nouvel accord international sur le climat, (*l'Accord de Paris*, 12 décembre 2015), applicable à tous les pays parties en tant que traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Ce traité, entré en vigueur le 04 novembre 2016, vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C afin de permettre, entre autres, la sauvegarde des États insulaires, les plus menacés par la montée des eaux, la protection de la biodiversité et l'inflexion de la fréquence accrue des inondations et des sécheresses.

Alors qu'en 2019, constatant les avancées relativement faibles sur la feuille de route des ODD, un cadre d'accélération globale de l'ODD6 porté par ONU-Eau, a été adopté afin d'aider les pays à atteindre les six cibles essentielles de l'ODD6, appelant à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous. L'ODD6 fait l'objet d'une attention particulière du fait que de nombreux autres ODD sont conditionnés au succès de sa réalisation. En outre, la *Conférence des Nations Unies sur l'eau de mars 2023*, avec la co-présidence de la Suisse et du Sénégal du *Dialogue interactif n°4 « L'eau pour la coopération »*, s'est achevée avec l'adoption du Programme d'action pour l'eau. Ce dernier, fondé sur un « *principe volontariste* », a permis de retenir des engagements pour favoriser la sécurité de l'Eau et de l'assainissement dans le monde.

Au niveau régional, les pays de l'UEMOA sont tous embarqués dans des feuilles de route concrètes visant l'application de nouveaux cadres harmonisés de planification et de gouvernance. La réforme du cadre harmonisé de gestion des finances publiques implique pour les États membres l'obligation d'élaborer des plans nationaux de développement stratégique, traduits en politiques sectorielles alignées sur des principes de transparence et de gestion axée sur les résultats (GAR).

Les grands axes de la réforme étant le renforcement de l'efficacité de la dépense publique, la rénovation de la gestion publique, l'amélioration de la transparence budgétaire, l'introduction de la pluri annualité dans la gestion publique et le renforcement des contrôles opérés sur les finances publiques.

2.1.4 Identification et analyse des parties prenantes au développement des domaines couverts par le Ministère

Un large éventail d'acteurs aux rôles et contributions qui s'adaptent aux réformes mises en œuvre depuis plusieurs décennies et qui se renforcent au vu de la priorisation du secteur dans les politiques publiques.

2.1.4.1 Dans le domaine de l'hydraulique

L'analyse de la matrice des parties prenantes du sous-secteur de l'hydraulique au Sénégal met en évidence la présence d'un large éventail d'acteurs aux rôles et contributions qui s'adaptent aux réformes mises en œuvre depuis plusieurs décennies. Au cœur de ce système, le MHA pilote la politique nationale, en définissant les orientations stratégiques et les cadres tarifaires, tout en supervisant les principaux opérateurs publics et privés.

A travers les différentes réformes de la gestion du service public, le secteur privé a fait une entrée progressive dans l'environnement institutionnel, notamment à travers des contrats d'affermage. Ces contrats délèguent l'exploitation des ouvrages à des opérateurs privés tels que SEN'EAU pour le milieu urbain et périurbain, ainsi que des Délégués de Services Publics (DSP) pour les zones rurales. Le secteur privé se distingue par son expertise opérationnelle et sa capacité à gérer les infrastructures complexes tout en assurant la continuité du service public.

Ce modèle a permis une amélioration significative de la gestion du patrimoine, de la qualité de service et de la collecte des revenus liés à la fourniture d'eau. Néanmoins, le secteur privé fait face à plusieurs défis structurels. La viabilité technique et financières des périmètres concédés reste cependant un enjeu majeur, particulièrement en milieu rural, où les infrastructures sont parfois vétustes, parfois inadéquates et avec des coûts d'exploitation élevés. La SONES et l'OFOR continuent de jouer un rôle central en tant que gestionnaires de patrimoines hydrauliques urbains et ruraux, au nom de l'État. L'intégration du privé a permis à l'État de se concentrer davantage sur son rôle de régulateur technique et de superviseur, tout en laissant l'exploitation opérationnelle aux acteurs disposant de l'expertise nécessaire.

Les collectivités territoriales sont également des partenaires clés dans cette dynamique. Leur proximité avec les populations locales leur permet de faciliter l'acceptabilité sociale des réformes et d'accompagner les projets en collaboration avec le secteur privé. Cependant, elles nécessitent des renforts en termes de capacités techniques et financières pour jouer pleinement leur rôle.

Par ailleurs, les ONG, la société civile, et les partenaires techniques et financiers complètent cet écosystème en renforçant les capacités des communautés et en plaidant pour une gestion équitable et durable. Elles déroulent également quelquefois des projets de développement de l'accès à l'eau en partenariat avec les collectivités territoriales ou les communautés à travers leurs opérations propres ou soutenues par des partenaires au développement. Les principales ONG du secteur sont regroupées au sein d'une entité faîtière, la Plateforme des organisations de la société civile pour l'eau et l'assainissement du Sénégal (POSCEAS-CONGAD).

Les partenaires techniques et financiers, quant à eux, se distinguent par leur capacité à mobiliser des ressources importantes et à offrir un accompagnement technique et financier. Leur rôle est également déterminant dans l'accompagnement de l'État et du secteur privé pour la réalisation de réformes structurelles et le développement durable du secteur. Cependant leurs interventions sont de plus en plus marquées par une tendance baissière des ressources concessionnelles mobilisées et des niveaux de célérité perfectibles dans les procédures utilisées.

2.1.4.2 Dans le domaine de l'assainissement

L'analyse de la matrice des parties prenantes du sous-secteur de l'assainissement au Sénégal révèle un écosystème complexe d'acteurs publics, privés et communautaires, dont les contributions et les rôles sont façonnés par des réformes successives et les exigences croissantes de développement durable.

Le MHA élabore et met en œuvre les politiques nationales en relation avec les autres ministères tels que la Santé, l'Environnement et l'Éducation, conformément à ses missions présentées plus haut. La Direction de l'Assainissement (DA) et l'Office national de l'Assainissement (ONAS) jouent des rôles stratégiques et opérationnels complémentaires. Les ministères de la Santé et de l'Éducation contribuent à l'intégration des volets hygiène et assainissement dans les programmes scolaires et sanitaires. L'ONAS s'occupe de la gestion directe ou déléguée des infrastructures d'assainissement incluant la planification, la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance des réseaux d'eaux usées et pluviales, ainsi que le développement de l'assainissement autonome et industriel.

La DA élabore et met en œuvre les stratégies nationales, en assurant la planification et le suivi des projets, particulièrement en milieu rural, où elle accompagne les collectivités dans la conception et la réalisation d'ouvrages d'assainissement, tout en jouant un rôle de tutelle technique vis-à-vis de l'ONAS. Quant à la DPGI, elle agit comme un acteur clé pour réduire les risques liés aux inondations, avec une expertise en innovation technologique et en coordination intersectorielle. A ce titre, elle évalue et réalise certains ouvrages d'amélioration du stockage et des écoulements d'eau pluviales en zone urbaine ou de protection partielle de secteur gravement exposé aux risques d'inondation, en renforçant progressivement la résilience des constructions, des infrastructures.

Les collectivités territoriales et les OCB assurent la proximité avec les populations et mobilisent les citoyens pour une meilleure acceptation des projets. Conformément au Code de l'Assainissement, les collectivités ont des responsabilités en matière de gestion des canaux à ciel ouvert et de validation des plans directeurs d'assainissement. Leur rôle est crucial pour renforcer l'ancrage local des initiatives, bien que leur faible capacité technique et financière limite leur portée.

Les OSC complètent cet écosystème par leur expertise en mobilisation communautaire et leur plaidoyer pour des solutions durables. Les principales ONG du secteur sont regroupées au sein de la Plateforme des organisations de la société civile pour l'eau et l'assainissement du Sénégal (POSCEAS-CONGAD).

Le secteur privé s'illustre dans la gestion des boues de vidange, l'entretien des infrastructures, et le développement de l'assainissement autonome. Sa capacité d'innovation et de flexibilité en fait un acteur clé, mais son implication reste encore limitée, notamment du fait qu'une bonne partie de l'exploitation des ouvrages collectifs et semi-collectifs est pris en charge par l'ONAS sous forme de régie. Le développement des PPP et une meilleure structuration de ses interventions sont nécessaires pour maximiser son impact.

Enfin, les partenaires techniques et financiers apportent un appui indispensable en matière de financement et de conseil technique, bien que la baisse des prêts concessionnels impose une réorientation vers des financements alternatifs.

2.1.4.3 Dans le domaine de la GIRE

L'analyse de la matrice des parties prenantes de la GIRE met en lumière la présence d'acteurs diversifiés aux rôles distincts.

Le MHA joue un rôle stratégique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales. Il supervise les réformes institutionnelles et les agences impliquées dans la GIRE. Toutefois, il fait face à des défis en matière de coordination intersectorielle, notamment avec l'agriculture et l'industrie. Pour renforcer son impact, il est nécessaire de mettre à jour le cadre juridique et d'améliorer les mécanismes de financement. La DGPRE est responsable de la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources en eau et du suivi des prélèvements. Malgré son expertise technique, elle est limitée par des chevauchements de missions et un manque de ressources. Une meilleure collecte des redevances et l'extension de sa présence au niveau déconcentré permettraient d'accroître son efficacité.

L'OLAC se consacre à la mobilisation et à la valorisation des eaux de surface, ainsi qu'à la gestion de certaines infrastructures associées. En sus des différents intervenants du sous-secteur de la GIRE, des secteurs tels que l'Agriculture (SAED, SODAGRI, DBRLA) et l'Élevage ont eu à réaliser plusieurs ouvrages sur l'étendue du territoire par le biais de divers projets. Ces ouvrages sont souvent à l'abandon dès la fin du projet ou programme.

La problématique de la gestion du patrimoine lié à la gestion des ressources en eau pose ainsi un véritable problème de durabilité mais parfois aussi de stratégie, avec des conflits d'usage entre les besoins de valorisation à des fins productives et les besoins de régulation des cours d'eau, de gestion de la qualité de l'eau et de préservation des écosystèmes. Les articulations et convergences sur les missions de OLAC et de la DGPRE devront aussi être mieux affinées ou redéfinies afin d'instaurer une bonne gouvernance de la GIRE. Le renforcement de la gestion partagée et la valorisation économique des ressources en eaux de surface sont des priorités aussi bien au niveau territorial que transfrontalier. Le Ministère de l'Environnement et de la transition écologique intervient dans la prise en compte des enjeux environnementaux liés aux ressources en eau, en assurant notamment le suivi de la qualité des eaux. Pour une plus grande capacité d'influence, une meilleure collaboration intersectorielle et des mécanismes de contrôle environnemental renforcés sont envisagés.

Les collectivités territoriales jouent un rôle de proximité dans la mise en œuvre des politiques territoriales et l'implication des communautés. Elles bénéficient de leur ancrage territorial, mais leurs compétences techniques et financières restent insuffisantes pour des projets ambitieux. Leur contribution à la GIRE pourrait être optimisée grâce à un soutien accru de l'État et des partenaires. Elles devraient jouer un rôle grandissant vu l'orientation de gestion territoriale de la GIRE. Les PTF apportent un appui crucial en termes de financement et d'expertise internationale. Leur influence est très élevée, bien qu'ils soient confrontés à une baisse des prêts concessionnels. Ils soutiennent les réformes institutionnelles et le renforcement des capacités techniques des acteurs nationaux.

Le secteur privé, par son dynamisme et son potentiel d'innovation, participe à la valorisation économique des ressources en eau, notamment à travers les redevances et les investissements dans les infrastructures. Cependant, son influence reste moyenne en raison de la pression exercée sur les ressources par certaines activités économiques.

Les OSC et les OCB complètent cette matrice en sensibilisant les populations et en plaidant pour une gestion durable des ressources en eau. Leur proximité avec les communautés d'utilisateurs leur permet d'avoir un impact significatif, bien que leurs moyens financiers limitent leur rayon d'action.

2.2 Analyse stratégique de l'environnement des domaines couverts par le Ministère

2.2.1 Analyse de l'Environnement économique et des opportunités d'implication du secteur privé des domaines couverts par le ministère

Avec une tradition forte dans les initiatives d'implication du secteur privé dans la gestion déléguée des infrastructures et des services publics ainsi que des aménagements structurants apportés dans le cadre légal régissant les partenariats public-privé, l'implication croissante du secteur privé ouvre d'importantes opportunités de création de richesse et d'emplois, tout en renforçant la durabilité et l'efficacité des services.

L'approfondissement et l'affinement des réformes institutionnelles dans la gestion des services d'eau et d'assainissement, à travers la consolidation et le passage à l'échelle des partenariats public privé, vont ouvrir de grandes opportunités d'implication du secteur privé à travers la gestion des délégations de service public, généralement sous forme d'affermages concessifs. Ce qui contribuera à la création de valeur ajoutée mais également d'emplois durables.

D'ailleurs, à la faveur de mise en œuvre de l'initiative globale des Autoroutes de l'Eau et du programme Sécurité de l'Eau, le cadre institutionnel du sous-secteur est en train de se renforcer et se complexifier davantage avec l'arrivée progressive d'opérateurs privés (sous la forme de producteurs indépendants d'eau). Ces derniers vont, dans ce cadre financer, réaliser et exploiter des infrastructures d'eau (usine de dessalement d'eau de mer, transferts d'eau dans le cadre de l'initiative des Autoroutes de l'Eau) qui permettront de mettre à la disposition de la SONES et des autres opérateurs de l'eau potable et de l'eau pour des usages productifs, notamment pour l'agriculture).

En matière d'assainissement, la promotion de l'économie circulaire va permettre l'exploitation de la gamme d'opportunités de création de richesse liées à l'approche filière traversant toute la chaîne de valeur, depuis la réalisation des ouvrages jusqu'à la valorisation des sous-produits, en passant par la collecte et le transport.

Le développement d'une stratégie nationale "REUSE" pour promouvoir une véritable dynamique de valorisation des eaux usées traitées et des boues de vidange pour soutenir l'agriculture, les travaux publics, les aménagements paysagers urbains, la production d'énergie, de briques autocollants, etc. sera un axe majeur à développer. Dans le domaine de la gestion des ressources en eau, et particulièrement en termes de valorisation des eaux de surface, les opportunités de promotion de l'irrigation permettront de faire jouer à l'eau son véritable rôle de moteur du développement dans le contexte de nexus qui met en évidence les interconnexions entre Eau-Énergie-Agriculture-Environnement. Les initiatives prévues en matière de préservation et de restauration à travers les recharges artificielles de nappes à partir des eaux de ruissellement ou des eaux usées épurées, entre autres, permettent aux communautés locales de poursuivre ou reprendre des activités agricoles dans des zones devenues non productives à cause des sur-prélèvements d'eau pour les activités agricoles ou industrielles.

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) offre de réelles opportunités pour le secteur privé, notamment à travers les projets de valorisation des ressources en eau mis en œuvre par l'OLAC.

L'introduction de mécanismes financiers adaptés, de réformes institutionnelles et de simplifications administratives favoriserait l'implication accrue du secteur privé. L'initiative des autoroutes de l'eau, avec la vente d'eau productive, constitue un levier supplémentaire pour les entreprises privées, créant ainsi des opportunités dans la valorisation de l'eau à des fins agricoles et industrielles.

Toutes ces opportunités décrites dans les domaines couverts par les actions du Ministère devront être catalysées par l'État et les collectivités territoriales ; elles constituent des niches importantes de création d'emplois et de richesse pour le secteur privé qui pourra y injecter des capitaux.

2.2.2 Niveau d'intégration des approches intersectorielles dans les actions de développement des domaines couverts par le ministère

Adoption de l'approche nexus eau-énergie-agriculture-environnement pour relever les défis du développement durable, dans un contexte marqué par des pressions croissantes sur les ressources hydriques.

Le rapport sur la Sécurité de l'Eau au Sénégal (2021-2022) révèle que le coût du *statu quo* en matière de gestion de l'eau dépasse 10% du PIB national. Cette situation résulte principalement des événements climatiques extrêmes et de la pollution, compromettant les ambitions du pays en matière d'autosuffisance alimentaire, de relance des exportations agricoles, de développement industriel et d'accès universel à l'eau potable. Avec 82% des prélèvements d'eau, l'agriculture est au centre des enjeux liés à la gestion des ressources en eau. Parallèlement, le secteur minier, représentant 20% des exportations et 2% du PIB, consomme chaque année 13 millions de m³ d'eau, essentiellement des eaux souterraines.

Dès lors, le stress hydrique associé au coût élevé de l'électricité freine des secteurs porteurs tels que l'agro-industrie, les mines et le tourisme, limitant ainsi leur contribution au développement économique. Pour répondre à ces défis, le Sénégal s'appuie sur des solutions intégrées associant l'eau, l'agriculture et l'énergie. A ce titre, une convention entre l'OFOR et l'Agence nationale pour les Énergies renouvelables (ANER) tend à systématiser la solarisation des nouveaux forages, permettant de réduire les charges d'exploitation tout en garantissant une gestion durable et en diminuant l'empreinte carbone des infrastructures hydrauliques. Une convention de partenariat a également été établie entre le ministère de l'Agriculture et le MHA dans un objectif de vulgarisation des systèmes d'irrigation.

Dans ce cadre, la mise en œuvre des projets de valorisation des eaux de surface pilotés par l'OLAC permettra la mise en valeur de près de 114 000 hectares à travers le *Baobolong* (30 000 hectares), le *Nanija Bolong* (6 000 hectares), le *PREFERLO* (61 000 hectares), les *mares de Bakel* (4 000 hectares) le projet *Djikoye* (8 000 hectares) et le projet trois marigots (5 000 hectares). Ces initiatives visent à soutenir les activités agro-sylvo-pastorales tout en renforçant la résilience des écosystèmes et en améliorant la sécurité hydrique et alimentaire.

Pour garantir un développement durable pleinement intégré, les partenariats devraient être renforcés, tout en s'appuyant sur des innovations technologiques et des financements adaptés. Une telle approche permettra d'équilibrer la croissance économique et la résilience environnementale, tout en répondant efficacement aux besoins de ses populations et en consolidant son rôle de modèle en matière de gestion durable des ressources hydriques. Cependant, le renforcement de l'approche nexus devra aussi tenir compte des effets pervers devant être surveillés, notamment en veillant à un usage plus rationnel d'un point de vue environnemental et économique. C'est toute la pertinence de prendre en charge *la question des eaux virtuelles*.

En effet, lorsque des cultures fortement consommatrices d'eau sont exportées, c'est aussi une part significative des ressources hydriques du pays qui est indirectement transférée vers les pays importateurs sous forme d'eau virtuelle. En effet, la balance recettes commerciales et pertes de ressources stratégiques pourraient être dans certains cas beaucoup plus défavorables pour le pays ; surtout quand les sociétés promotrices sont de nationalités étrangères

Au Sénégal, le secteur agricole occupe une place stratégique dans le développement économique et social, impliquant une proportion significative des ménages (44,5%). Cependant, avec 82% des prélèvements d'eau, l'agriculture dépend étroitement de la disponibilité des ressources hydriques. Les rendements agricoles sont directement liés aux conditions hydriques des sols, soulignant l'importance d'une gestion durable de l'eau pour assurer la résilience et la performance du secteur. Dans le contexte actuel de modernisation des pratiques agricoles et du développement de l'agrobusiness, le Sénégal associe importations et exportations, avec une croissance notable des exportations de produits agricoles. Cette dynamique accroît les défis liés à l'eau, notamment à travers le concept d'eaux virtuelles.

En effet, les volumes d'eau mobilisés pour produire les biens agricoles destinés aux échanges commerciaux exercent une pression croissante sur les ressources hydriques. Dès lors, l'analyse de l'empreinte hydrique du secteur agricole s'impose comme une priorité stratégique. Elle permettrait de quantifier l'impact des eaux virtuelles sur les ressources en eau, afin de guider les politiques publiques vers une gestion durable, en soutenant le développement des exportations agricoles de manière responsable. A titre indicatif, les volumes d'eau virtuelle exportés, en moyenne sur la période d'étude allant de 2021 à 2023 à travers seulement les deux principales cultures de rente au Sénégal, à savoir l'arachide et le coton, totalisent 2 115 000 000 m³ (projections MHA). Il s'agit essentiellement d'eau virtuelle verte, la culture du coton et de l'arachide étant des cultures pluviales. À titre de comparaison, ce volume représente environ quatre fois les besoins en eau annuels de l'UGP du bassin arachidier qui s'élèvent à environ 479,212 millions de m³.

2.2.3 Analyse de la territorialisation des politiques publiques

La territorialisation des politiques publiques suggère l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales, en accordant plus d'autonomie aux acteurs locaux. Ce modèle de développement a été consacré à travers l'Acte 3 de la Décentralisation, en cours de mise en œuvre depuis 2013. En outre, un pas important a été franchi avec la Loi d'Orientation n°2022-10 du 19 avril 2022 qui a consacré le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) qui vise à « promouvoir le développement du Sénégal à partir de ses territoires, par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et potentialités ». Mais, force est de reconnaître qu'aujourd'hui, cette approche territoriale dans le développement socioéconomique national ne réunit pas encore les conditions de viabilité favorables à l'impulsion d'un développement endogène. Cependant, même si *l'Eau, l'Assainissement et la Gestion des Ressources en Eau* ne sont pas des compétences transférées aux collectivités territoriales, il convient de noter que la délégation de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural en suivant un découpage par zone géographique, la mise en place d'un nouveau système de planification des ressources en eau à travers la SDAGE-PGRE-PLGIRE incluant l'institutionnalisation de la concertation avec les acteurs locaux pour une territorialisation de la GIRE, l'élaboration de plans directeurs d'assainissement des eaux usées et pluviales, le déploiement d'outils contextualisés de prévention des inondations à travers la cartographie ou la mise en place de cadres déconcentrés de gestion des inondations, etc., sont autant d'initiatives sectorielles qui peuvent constituer des leviers efficaces d'appui à la démarche de territorialisation des politiques publiques.

2.2.4 Analyse des interactions entre les dimensions transversales (CC-G-TD-E) et le développement des domaines couverts par le Ministère

2.2.4.1 Environnement et changement climatique

Le secteur de l'eau et de l'assainissement fait face à des défis environnementaux et climatiques majeurs, nécessitant des mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces pour relever les défis de l'accès universel et de la sécurité hydrique en vue de se bonifier des gains liés aux co-bénéfices.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal est confronté à des défis environnementaux, sociaux et climatiques majeurs. Ces enjeux incluent la pression sur les ressources, les problèmes de qualité de l'eau, les inégalités sociales et territoriales et les changements climatiques.

Les ressources en eau sont inégalement réparties, notamment dans des zones comme le triangle Dakar-Thiès-Mbour, entraînant une diminution des débits et un risque accru de salinisation. Cela affecte également les zones humides. La qualité des ressources en eau est menacée par la contamination naturelle (fer, fluorures) et la pollution (domestique, agricole, industrielle), ce qui compromet leur utilisation. Quant aux changements climatiques, ils entraînent une réduction des débits des rivières et l'assèchement de certains fleuves et aquifères. De plus, la fréquence des événements climatiques extrêmes, tels que les inondations, augmente. Par ailleurs, l'accès à l'eau et à l'assainissement reste inégal, exacerbant les disparités entre les zones urbaines et rurales.

Depuis le lancement de l'Agenda 2030, le Sénégal a intensifié ses efforts pour améliorer la sécurité de l'eau et la préservation des ressources. Ainsi, un Plan d'adaptation 2023-2035 a été réalisé en 2024 pour le secteur de la CDN « gestion des risques et catastrophes dus aux inondations ». La préparation du plan d'adaptation du secteur « ressources en eau » est prévue en 2025.

Les actions majeures visent à mobiliser une "eau productive", à recharger les nappes phréatiques et à lutter contre la salinisation et les inondations. Les indicateurs de performance montrent une tendance positive avec un taux de traitement des eaux usées en milieu urbain atteignant 66,1% en 2022. Le secteur développe également des modèles d'économie circulaire et d'efficacité énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des initiatives comme la solarisation des infrastructures d'AEP sont mises en œuvre et seront renforcées dans le cadre de projets nouveaux ou en cours. Par ailleurs, le secteur est activement impliqué dans la gouvernance climatique au Sénégal, participant à la construction d'indicateurs pour suivre les progrès en matière de changement climatique et contribuant à la finance carbone. En conclusion, le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal s'engage vers une gestion durable face aux défis environnementaux et climatiques tout en cherchant à améliorer l'accès équitable aux ressources en eau.

2.2.4.2 Genre, droit humain et protection sociale

Malgré des avancées notables en matière d'intégration du genre et d'inclusion sociale dans le secteur, des inégalités persistantes limitent encore l'accès équitable aux services et aux opportunités, entravant la pleine participation des groupes vulnérables. Les réponses sectorielles devront reposer sur une stratégie inclusive basée sur le respect des droits humains et tenant compte de l'égalité et l'équité de genre.

Le genre joue un rôle crucial dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, car ce sont principalement les femmes et les jeunes filles qui s'occupent de tâches liées à l'eau (exhaure, transport, stockage) et à l'entretien des infrastructures d'assainissement. Cependant, bien que leur rôle soit largement reconnu en tant qu'usagères, leur participation dans les processus de décision et de gestion reste insuffisante.

Il est donc essentiel de promouvoir leur implication active dans la conception, l'exécution et le suivi-évaluation des projets d'eau et d'assainissement afin de garantir des bénéfices équitables pour les femmes et les hommes. Plusieurs initiatives ont été prises par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Parmi celles-ci, il y a l'élaboration d'un Audit Genre et d'un Plan d'Institutionnalisation du genre (PIG), conformément à la Stratégie nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG). Une cellule a été créée au sein du ministère pour assurer l'intégration du genre dans les projets sectoriels. La budgétisation sensible au genre a également été introduite, avec des lignes budgétaires spécifiques pour les activités de la Cellule Genre et l'intégration du genre dans les projets financés par des ressources extérieures.

En ce qui concerne l'Assainissement, les édifices publics sensibles au genre ont été réalisés à travers les projets pilotés par la DA et l'ONAS ; ce qui améliore les conditions d'utilisation par les filles ainsi que le personnel féminin des écoles, des établissements de santé et d'autres lieux publics.

L'eau et l'assainissement sont des services sociaux de base essentiels, intégrés dans les politiques de protection sociale grâce à des mécanismes de subvention et de tarification adaptés. Bien que l'eau soit un bien économique, son accès est traité de manière inclusive, évitant une approche purement marchande. En milieu urbain, l'État subventionne les ménages à hauteur de 17 milliards FCFA par an, notamment à travers la tranche sociale qui garantit des tarifs abordables inférieurs aux coûts moyens de production. Les tarifs domestiques ont été gelés de 2003 à 2015, puis de 2020 à nos jours, tandis que ceux appliqués à l'administration centrale sont ajustés à titre compensatoire. En milieu rural, bien que le système de tranches n'existe pas, les tarifs restent bas pour un système de recouvrement des coûts. Les branchements sociaux constituent une autre forme d'inclusion : ils permettent aux ménages d'accéder aux réseaux d'eau potable et d'assainissement à des coûts symboliques (entre 5.000 et 27.000 FCFA selon le service et le milieu). De plus, dans certains projets d'assainissement, les subventions éliminent ou réduisent la contribution des ménages, en modulant les coûts selon le type d'ouvrage, rendant les services accessibles aux foyers les plus démunis.

Cependant, malgré les efforts du MHA sur l'accès et l'équité, des inégalités persistent encore dans plusieurs localités. Ces inégalités systémiques limitent l'accès équitable aux opportunités, aux ressources et à la prise de décision. Les femmes et les groupes marginalisés font souvent face à des obstacles spécifiques dans l'accès à des droits essentiels tels que l'emploi et la participation politique ; ce qui compromet leur capacité à bénéficier pleinement de la protection sociale, laquelle constitue pourtant un pilier central de la justice sociale et du développement durable.

2.2.4.3 Digitalisation

Des avancées majeures dans la digitalisation du secteur de l'eau et de l'assainissement, malgré des défis persistants, tels que le déficit de ressources et d'une masse critique de compétences spécialisées.

Depuis la mise en œuvre de la LPSD 2016-2025, le MHA s'est engagé à moderniser ses systèmes d'information, longtemps considérés comme insuffisamment contributifs à la prise de décisions stratégiques. Pour remédier à ces lacunes, des investissements ont été réalisés, aboutissant notamment à la création, en 2018, de la Cellule Informatique (CI), rattachée au Secrétariat général du MHA. Une étape clé de cette transformation a été l'élaboration et la validation, en 2020, du Schéma directeur des Systèmes d'Information (SDSI). Ce document stratégique a permis de définir une vision claire de la digitalisation du secteur axée sur l'amélioration de la performance et l'orientation usagers. Le SDSI met l'accent sur la centralisation des données, leur interopérabilité, et l'adoption d'un dispositif de gestion efficace visant à garantir des informations fiables et actualisées pour une prise de décision éclairée.

Parmi les initiatives concrètes figurent la dématérialisation des demandes d'autorisation d'ouvrages d'eau via la plateforme TélÉDAC et la conception d'une plateforme centralisée pour collecter les données sur l'eau et l'assainissement.

La digitalisation du secteur de l'eau et de l'assainissement est essentielle pour une gestion plus efficace et durable des ressources. Elle est cependant freinée par plusieurs contraintes majeures, dont le manque de ressources humaines et financières allouées au numérique. L'absence de budgets dédiés limite l'investissement dans les infrastructures numériques, la modernisation des systèmes et l'acquisition de technologies adaptées. Par ailleurs, le déficit en compétences spécialisées ralentit l'adoption des outils digitaux, les structures manquant souvent d'experts capables de concevoir, gérer et maintenir ces solutions. Ce défi est amplifié par une gouvernance fragmentée, une interopérabilité limitée des systèmes, ainsi qu'une perception réduite de l'apport du numérique, ce qui freine les initiatives de transformation digitale.

2.2.4.4 Création d'emplois

Faible participation des actifs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, mais des opportunités de création d'emplois grâce à l'innovation numérique et aux Grands Projets de Transfert d'Eau et valorisation des eaux de surface.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement présente un profil d'emploi marqué par une faible participation des actifs selon les données du RGPH-5 de 2023. Avec seulement 0,9 % des emplois du secteur secondaire¹, les activités liées à la production et à la distribution d'eau ainsi qu'à l'assainissement et au traitement des déchets sont marginales, en comparaison avec d'autres branches telles que la fabrication de produits manufacturiers ou la construction. En termes d'effectifs, 5 390 individus sont employés dans ce domaine, dont la majorité (4 750) en milieu urbain, contre seulement 640 en zone rurale. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Tout d'abord, le déficit de qualification constitue une problématique centrale. Les métiers liés à l'eau et à l'assainissement nécessitent des compétences techniques spécifiques, insuffisamment intégrées dans les programmes de formation professionnelle. En outre, le secteur souffre d'un manque d'attractivité, étant souvent perçu comme moins rémunérateur que d'autres domaines comme la construction ou l'industrie. Dans les zones rurales, la prédominance des systèmes informels limite par ailleurs les opportunités d'emploi structuré et salarié. Malgré ces défis, la mise en œuvre de projets d'hydraulique et d'assainissement implique une large gamme d'activités, allant de la conception et de la construction d'infrastructures à leur gestion, entretien et exploitation. Ces activités mobilisent des compétences variées, permettant de créer des emplois dans des domaines tels que les travaux publics, la gestion et la maintenance, ou encore l'ingénierie et les technologies.

Concernant l'introduction de l'innovation, la digitalisation du secteur de l'eau et de l'assainissement représente un levier important pour la création d'emplois à différents niveaux. D'abord, elle génère de nouvelles opportunités professionnelles grâce à la mise en place de systèmes numériques de gestion des infrastructures, nécessitant des experts en data science, cyber sécurité, IoT et SIG (Systèmes d'Information Géographique). Ensuite, l'automatisation et la télésurveillance des réseaux ouvrent des postes pour des techniciens spécialisés en maintenance et en supervision des équipements connectés. Par ailleurs, la transformation numérique stimule l'entrepreneuriat en favorisant l'émergence de startups développant des solutions innovantes pour la gestion intelligente de l'eau, le suivi des installations ou encore la sensibilisation des populations via des plateformes mobiles.

¹ Selon les résultats du RGPH-5, 16,2% des actifs évoluent au niveau du secteur secondaire, et que les actifs sont plus présents dans les secteurs tertiaire (50,0%) et primaire (33,8%).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre des autoroutes de l'eau, est-il prévu la mobilisation des eaux brutes pour le développement de l'agriculture pour une superficie irrigable estimée à environ 700 000 hectares ; ce qui contribuera à la création d'au moins 2 800 000 emplois directs et directs. Le secteur offre des perspectives très intéressantes pour les jeunes et les femmes qui représentent des groupes souvent marginalisés sur le marché du travail. En intégrant des approches inclusives telles que la formation professionnelle et le soutien à l'entrepreneuriat, le MHA, à travers le secteurs privé (SEN'EAU), a créé une école des plombiers qui a formé de 2021 à 2024 environ 100 jeunes. Cette école encourage l'emploi des jeunes par des programmes de stage, d'apprentissage et de transfert de compétences techniques.

2.3 Évaluation / bilan des politiques passées et récentes

2.3.1 Potentiel des ressources en eau

Le niveau de disponibilité en eau est désormais inférieur au seuil de 1 700 m³/an par personne, en-dessous duquel le pays fait face à un stress hydrique périodique.

Les ressources renouvelables actuelles en eau douce du Sénégal sont estimées entre 22,5 et 25 milliards de m³ par an². Près de 90% de ces ressources proviennent des eaux de surface, dont 97 % prennent leur origine au-delà des frontières du pays. Ces estimations, basées sur une synthèse des données actuelles, évaluent les ressources en eaux de surface entre 20,9 et 23,5 milliards de m³ par an. La majeure partie des eaux de surface (environ 88%) se situe le long des frontières, notamment avec le fleuve Sénégal au nord (et son principal affluent, la Falémé, à l'est), ainsi que les fleuves Gambie et Kayanga au sud. Le fleuve Sénégal représente à lui seul 82% des eaux de surface disponibles (hors partage avec les pays voisins). En revanche, les zones centrales du Sénégal disposent de très peu, voire pas d'eau de surface, avec des écoulements irréguliers fortement dépendants des précipitations. Les eaux souterraines qui représentent seulement 10% des ressources renouvelables annuelles jouent néanmoins un rôle stratégique dans la sécurité hydrique nationale. Leur potentiel renouvelable, selon les données actuelles, est estimé entre 1,62 et 1,65 milliard de m³ par an, sans inclure les aquifères du socle.

Même si le potentiel de ressources en eau est assez important, il convient de noter de réels problèmes de qualité physico-chimique dans certaines parties du pays, notamment le bassin arachidier et la zone du Sud-Est, avec la présence de concentrations de fluorures, de chlorures, de salinité ou encore de fer au-delà des normes de l'OMS ; sans compter avec la pollution par des pesticides et métaux lourds dans certaines eaux de surface comme le Lac de Guiers ou la Falémé.

L'avancée du biseau salé est une préoccupation majeure sur le Littoral Nord et la bande centrale ainsi que dans les zones deltaïques de la Casamance et des îles du Saloum. La disponibilité en eau par habitant est désormais inférieure à 1 700 m³/an par personne, seuil en-dessous duquel le pays fait face à un stress hydrique périodique. Cette baisse drastique³ des ressources disponibles se traduit par un stress hydrique récurrent, mettant en évidence la nécessité d'un nouveau paradigme axé sur la sécurité de l'eau et une transition vers une économie circulaire.

² Rapport de l'étude sur la Sécurité de l'Eau, Banque mondiale 2022.

³ D'après le rapport de l'étude sur la Sécurité de l'Eau, le ratio volume per capita et par an était de 7031 en 1960. Il est passé à 4018 en 1980, puis à 2296 en 2000 et seulement 1772 en 2010.

2.3.2 Situation de la gestion des données et informations et du dispositif de suivi -évaluation

Malgré une gestion avancée des données dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement, l'interopérabilité limitée entre les systèmes, le manque de mise à jour régulière et les défis de sécurisation représentent des points nodaux qui limitent l'efficacité du dispositif.

Compte tenu de sa vocation technique et de la diversité des domaines qui sont couverts, le secteur de l'Eau et de l'Assainissement a une culture ancienne en matière de gestion des données. Ces dernières couvrent plusieurs fonctions relatives à la gestion des connaissances sur : les ressources en eau sur les plans quantitatif et qualitatif (bases de données PROGRES, SIIE, GESTAUT, CHRONO, réseau de piézomètres équipés avec parfois de la télétransmission, stations hydrologiques, les différents laboratoires internes et externes, ...), les modèles de prévision, l'exploitation des infrastructures et le transport de l'eau (applications avancées de télégestion ou systèmes de comptage *in situ* pour le suivi des ouvrages de production, modèles hydrauliques des réseaux de transport, ...), le suivi de la distribution avec les systèmes de comptage pour la distribution, la facturation, le recouvrement des clients (compteurs simples ou intelligents, ERP pour la gestion de la relation avec les clients, l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées, le suivi de la qualité des eaux usées traitées à travers le laboratoire de l'ONAS, etc. Les données concernent également le suivi de l'accès aux services (bases de données d'inventaire des points de distribution d'eau et des édicules publics, enquêtes ménages WASH avec l'ANSD ou sur l'analyse de la satisfaction des clients), le suivi des opérations techniques et financières (différents logiciels de programmation, budgétisation, suivi-évaluation, gestion financière, etc.). La diffusion de ces données se fait à travers plusieurs sites internet et autres médias sociaux des structures mais aussi du Cabinet du Ministre.

Malgré ces avancées majeures, plusieurs défis persistent en termes d'interopérabilité entre les différents systèmes d'information sectoriels, de mise à jour régulière, de stockage et de sécurité des données, d'évolutions des applications logicielles, d'accessibilité surtout pour les structures déconcentrées, de financement des enquêtes, etc. Cette situation entrave l'harmonisation des bases et sources de données entre les différentes directions et agences à travers la mise en place d'une plateforme de convergence de données pour assurer (i) la fiabilité et l'exhaustivité des données collectées sur le terrain, (ii) le renforcement des capacités des agents, et (iii) l'interopérabilité au niveau interne et avec d'autres plateformes nationales. Dans le cadre du renforcement de la gouvernance des données, le plan quadriennal 2025-2029 du Ministère vise à moderniser, sécuriser et optimiser la gestion des données techniques et administratives.

Ce plan repose sur plusieurs axes stratégiques issus du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) : la centralisation des bases de données, l'automatisation du suivi-évaluation, l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes, et la digitalisation des processus décisionnels. À court terme, il prévoit la mise en place d'un Mini-Data Center centralisé pour assurer une meilleure accessibilité et sécurisation des informations. À moyen terme, des plateformes numériques remises à niveau seront redéployées pour faciliter la collecte et l'analyse des données en temps réel, notamment à travers des applications mobiles et des tableaux de bord interactifs (intégration du Business Intelligence).

Enfin, à long terme, le ministère ambitionne d'établir un Portail national des Données sur l'Eau et l'Assainissement, favorisant la transparence, la planification stratégique et l'intégration avec les systèmes d'information des partenaires techniques et financiers.

2.3.3 Évaluation des financements mobilisés ainsi que leur utilisation

Des performances indéniables ont été enregistrées en matière de financement du secteur de l'Eau et de l'Assainissement. Mais il convient de noter qu'elles restent, de loin, inférieures aux besoins ; un important gap de financement subsiste, entraînant une forte dépendance aux ressources extérieures, notamment aux prêts commerciaux dont le coût élevé pose des problèmes de soutenabilité budgétaire et appelle des mécanismes innovants.

2.3.3.1 Mobilisation des ressources financières

Au total, concernant les ressources internes du Budget de l'État et celles mobilisées avec l'appui des partenaires au développement, plus de 850 milliards FCFA ont été levés sur les dix dernières années, tous sous-secteurs confondus, pour financer des projets d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène. Les derniers travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du Programme sectoriel de Développement estiment les besoins globaux à l'horizon 2035 à environ 4.912 milliards de FCFA, soit un peu plus de 410 milliards FCFA par an, soit autour de 10% du PIB (base 2023). Le volume moyen des dépenses budgétaires engagées par l'État, en combinant les ressources internes et extérieures s'établissent annuellement à juste un peu plus de 200 milliards FCFA (soit autour de 35% des besoins). Cependant, il convient de noter comme l'indique le document de la SND : « Dans le portefeuille de la dette, bien que le poids des titres publics ait augmenté progressivement de 12,3% en 2014 à 23,7% en 2023, la part des prêts commerciaux a crû substantiellement, pour se situer à 27,5% en 2023 contre 8,5% en 2014. Cette situation explique notamment l'alourdissement de la charge de la dette, son coût relativement élevé avec (i) un accès moins fréquent aux guichets hautement concessionnels des partenaires internationaux et (ii) la remontée des taux de référence Euribor et SOFR2 ». Dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement, les prêts commerciaux ont certes permis de contribuer à réduire le gap de financement sectoriel et surtout d'enregistrer des avancées en termes de développement de l'accès sécurisé aux services ; mais les volumes ont atteint des niveaux assez importants. Ainsi, entre 2015 et 2024, les volumes mobilisés sous cette forme de financement ont atteint 227 milliards FCFA à travers les projets PAEMIR 1 et 2 ainsi que le renouvellement du collecteur Hann-Fann.

Pour combler les gaps de financement, le Ministère développe des initiatives de levée de capitaux privés sous forme de marchés "clés en main" avec montage financier mais aussi et surtout à travers des initiatives de partenariat public privé. Par ailleurs, des modèles de financement innovant (Fonds Bleu Sénégal, Fonds Olel) sont en train d'être mis en place, afin de permettre de développer du « *binfelended finance* », de mobiliser des ressources non traditionnelles comme les fonds de pension ou les dépôts et consignations, le Fonds Vert Climat, des ressources issues de la RSE de certains privés engagés dans des démarches ESG, mais également et surtout de lancer les obligations bleues afin de profiter des opportunités sur le marché financier ou celui des assurances. Ces fonds vont ainsi permettre à travers un guichet social et un guichet privé de rendre disponibles des modes de financement qui permettront de booster les indicateurs vers les ODD.

2.3.3.2 Comptabilité de l'eau

Selon les données des deux rapports combinés sur deux éditions de l'initiative TrackFin, l'analyse des comptes WASH sur la période 2017-2020 révèle que les dépenses totales WASH restent toujours insuffisantes pour traduire le besoin d'ériger le secteur en priorité haute. En effet, rapportées au PIB, les dépenses totales de santé (5,07%) restent supérieures à celles réservées au WASH (moyenne de 2,7% sur la même période). Les engagements de Ngor pris en matière de financement de l'Assainissement (y consacrer 0,5% du PIB) sont tout de même atteints en 2018 et dépassés sur les années suivantes. Les financements remboursables constituent une source prépondérante de financement avec 45,4% suivis des tarifs (33,4%).

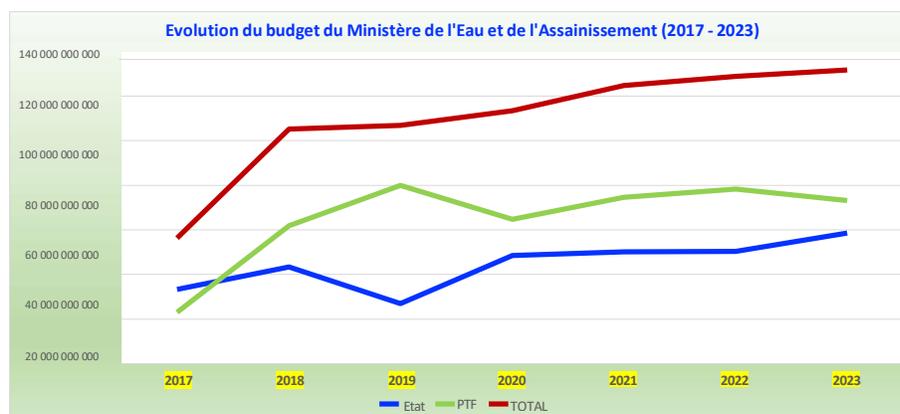
En termes de catégories, les coûts d'investissements sont largement supérieurs, confirmant une constance dans l'esprit d'orienter les ressources mobilisées dans le secteur pour financer la formation brute de capital fixe. Ils sont suivis par les coûts d'exploitation. Avec ces comptes nationaux WASH, les flux financiers sont bien retracés et les dépenses sont bien marquées par *Unité de financement, Type de financement, Service, Prestataire de services, Coût, Usage, Zone et par Région (unité administrative)*.

Données macro et tendances des dépenses	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses WASH totales (XOF des millions)	191 888,51	209 294,49	209 303,22	307 297,34	499 828,61	483 899,57	475 829,90
Dépenses en % du PIB	1,96 %	1,99 %	1,85 %	2,52 %	3,89 %	3,53 %	3,38 %
Dépenses par habitant (XOF)	13 735,45	14 578,70	14 188,74	20 273,22	32 091,91	30 242,25	28 950,26
Population (en milliers) (source : UN STATS)	13 970,31	14 356,18	14 751,36	15 157,79	15 574,91	16 000,78	16 436,12
Produit intérieur brut (PIB) (USD millions)	19 797,25	17 774,77	19 040,31	20 996,56	23 116,90	23 398,81	24 493,16

Source : portail de données glass, résumé des données des comptes WASH. OMS 2024.

2.3.3.3 Analyse des performances budgétaires

Globalement, on note une tendance haussière dans les allocations budgétaires au profit du secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de la GIRE. Une augmentation de 134% a été notée en valeur relative entre 2017 et 2023. Le budget du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est financé à travers une structure plus ou moins constante, reflétant une prédominance des ressources extérieures mais également des efforts importants de l'État. Sur la période 2017-2023, l'État participe en moyenne à hauteur de 41% dans la formation du budget. Des performances globalement satisfaisantes en termes d'exécution des crédits aussi bien pour les engagements et les paiements avec 92,41% sur ressources internes hors dépenses de personnel en 2022 (100% sur le Fonctionnement et 91,3% sur les investissements) en 2021.



Source : Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Sur la période 2019-2022, un montant de 482 369 515 109 FCFA a été décaissé sur les ressources extérieures dans le cadre de l'exécution des différentes opérations du secteur (au sein du Ministère). Ces montants n'intègrent pas des décaissements hors ministère et sont largement supérieurs aux sommes inscrites dans les cadrages budgétaires. Sur cette base, les taux d'exécution des ressources extérieures base inscriptions sont à plus de 100%.

Dans une dynamique d'assainissement des finances publiques impulsée par le déploiement du nouveau référentiel Sénégal 2050, particulièrement dans le souci de mieux rationaliser les allocations de ressources et de maîtriser les déficits budgétaires, le secteur s'est inscrit à partir de la LFI 2025 dans une démarche de budget base zéro.

2.3.4 Description et analyse de la situation des bénéficiaires en termes de satisfaction de la demande

Des usagers globalement satisfaits des services d'eau, mais des préoccupations sur la tarification de l'eau et la qualité des services d'assainissement.

Les résultats de l'enquête réalisée par l'institut BDA en septembre 2022 sur l'ensemble du périmètre national, avec comme méthodologie l'interview au domicile, révèlent que 63% des clients sont satisfaits des services d'eau fournis. En effet, 83% des clients apprécient la pression de l'eau ; 70% la qualité de l'eau ; 67% estiment que la disponibilité de l'eau s'est beaucoup améliorée. Il faut noter aussi que la mise en service des grands projets de la SONES sur cette période ainsi que la modernisation du service par la société fermière ont beaucoup influencé positivement les appréciations des usagers.

En milieu rural, les appréciations sur gestion du service de l'eau sont assez mitigées, aussi bien dans les zones hors DSP qu'au niveau des sites incorporés. D'ailleurs, en matière de tarification, les usagers trouvent globalement que les factures d'eau sont très chères. Ainsi, en milieu urbain il est ressorti de l'enquête BDA visée ci-haut que 68% des clients dénoncent la cherté des factures. Et en milieu rural, « *en moyenne, 60% des abonnés des zones de DSP jugent élevé le coût de l'eau. Cette tendance est confirmée dans les zones Hors DSP, avec 73% de non satisfaits contre 27 % de satisfaits. Les tendances de toutes les catégories sont globalement alignées sur celle de toute la zone considérée* ».

Des efforts devront être faits en matière de fourniture des services d'assainissement aux usagers. Il est par exemple ressorti de la petite enquête de perception réalisée dans le cadre des concertations nationales sur l'Eau et l'Assainissement que près de 52% des répondants étaient insatisfaits à très insatisfaits des services d'assainissement. Ceci confirme l'urgence et la pertinence de conduire la réforme de la gestion du service public de l'assainissement dans les zones urbaines et péri-urbaines.

2.3.5 Bilan des réalisations et analyse des performances obtenues

2.3.5.1 SOUS-SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

Malgré les efforts consentis pour réduire les inégalités en matière d'accès à l'eau entre les zones urbaines et rurales, des défis importants persistent. En milieu rural, l'optimisation des tarifs reste entravée par la vétusté du patrimoine, par des coûts plus élevés liés à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures, rendant difficile l'application de mécanismes équitables.

2.3.5.1.1 HYDRAULIQUE RURALE

L'hydraulique rurale vise à assurer l'accès à l'eau potable pour environ 8 millions de personnes, soit 55% de la population nationale, ainsi que pour le cheptel. Une massification des investissements dans ce sous-secteur a été impulsée à partir de 2012 dans une démarche d'équité avec le lancement d'importantes initiatives, notamment les trois phases du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC), le renforcement des projets financés par les partenaires mais aussi de plus grandes allocations de ressources internes dans le cadre du Budget consolidé d'Investissement (BCI).

Grâce à ces efforts coordonnés par la DH et l'OFOR, le taux d'accès amélioré à l'eau potable a atteint 96,9⁴ % en 2022, contre 86,6⁵% en 2015. Le patrimoine actuel de l'OFOR s'évalue à 1 943 systèmes d'alimentation en eau potable, soutenus par 63 unités de potabilisation et de traitement, ainsi que 2 352 forages recensés en décembre 2023. À cela s'ajoutent 2 147 équipements de pompage et 2 247 structures de stockage, dont 1 708 châteaux d'eau. L'ensemble de ces infrastructures représente un actif de plus de 200 milliards de FCFA au 31 décembre 2023. Par ailleurs, la qualité de l'eau est assurée grâce à 321 unités de chloration opérationnelles. Toutefois, avec un rendement du réseau limité à 60-70%, ce patrimoine met également en lumière les efforts supplémentaires nécessaires pour améliorer l'efficacité et réduire les pertes.

Au cours des cinq (05) dernières années, plus de 150 milliards FCFA ont été investis dans le secteur de l'hydraulique rurale, permettant la réalisation des infrastructures suivantes : 694 forages (dont 556 nouveaux, 111 renouvelés et 27 réhabilités), 660 châteaux d'eau (dont 456 neufs, 203 réhabilités et 01 renouvelé), 11 unités de potabilisation et de traitement des eaux, 9 849 154 mètres linéaires de réseaux AEP, 5 114 bornes fontaines, 446 stations charrettes, 7 Systèmes de déferrisation, 6 433 738 ml de réseaux d'adduction d'eau potable, 3 417 bornes fontaines, 396 stations charrettes, 454 abreuvoirs, 50 925 branchements sociaux, 8 687 branchements ordinaires, 936 unités de chloration, 851 équipements d'exhaure et 694 équipements de dépannage. Tout cela a contribué à une nette amélioration de l'accès à l'eau potable dans les zones rurales.

2.3.5.1.2 HYDRAULIQUE URBAINE

Le sous-secteur de l'hydraulique urbaine assure l'approvisionnement en eau potable d'environ 9,9 millions d'habitants répartis dans 66 centres urbains. En 2023, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain atteignait 98,6⁶ % contre 88,9⁷% en 2015. Le patrimoine de la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES), en 2023, se compose d'une infrastructure hydraulique moderne et étendue.

Il comprend 10 usines de traitement de l'eau, 222 forages et 119 châteaux d'eau soutenus par un réseau de distribution de 19 615 kilomètres. Le montant estimatif de ces actifs mis à la disposition de l'Exploitant est de 750 milliards de FCFA. La production d'eau potable est passée de 208,06 millions de mètres-cube/an en 2019 à 274,2 millions de mètres-cube/an en 2023, soit une progression de 31,8%. Le réseau affiche un rendement de 76% en 2023 contre 79% en 2020 témoignant des efforts à consentir pour atteindre le rendement contractuel de 85%. Concernant la qualité de l'eau, qui est une priorité majeure, la conformité bactériologique est de 98,8% en 2023. Ainsi, l'Exploitant a dépassé l'objectif contractuel de 98%. Un programme d'investissement de 446 milliards FCFA dont 18,35 milliards au titre des travaux de renouvellement contractuels (avenant 7 du Contrat d'affermage) a été presque entièrement financé et mis en œuvre durant cette période. Entre 2019 et 2023, des investissements constamment renforcés en matière de production, de stockage, de distribution, notamment avec les branchements particuliers (en moyenne 30.000 unités/an dont 13. 000 branchements sociaux/an) ont permis de maintenir le niveau élevé de taux d'accès dans le périmètre urbain. Selon les données du schéma directeur d'hydraulique urbaine, en cours d'actualisation par SONES, les besoins en eau dans le triangle DMT seraient de 763 000 m³/j en 2025, puis de 1 800 000 m³/j en 2040 et de plus de 3 000 000 m³/j en 2050. Et si rien n'est fait, le système d'approvisionnement en eau potable du triangle DMT serait exposé à des déficits, en situation de consommation modérée de 110.000 m³/jour en 2025 et 290.000 m³/jour en 2030.

⁴ RAC 2022

⁵ LPSD 2016

⁶ Projections CPCSP

⁷ LPSD 2016

Dans les autres centres urbains, des efforts importants ont été notés pour renforcer la production et la desserte. Mais on note beaucoup de cas de saturation et surtout des problèmes de qualité de l'eau produite ainsi que des besoins de renouvellement du patrimoine.

Il convient également de signaler les difficultés réelles enregistrées dans le maintien de l'équilibre financier du secteur à travers les tarifs. En effet, durant ces dernières années, une inflation nette a été notée sur les coûts des intrants pour les exploitants, le financement des besoins de trésorerie avec des charges financières élevées face à un gel des tarifs qui sont bas et des accumulations importantes d'arriérés de paiements de l'Administration sur ses factures ou les subventions d'équilibre.

2.3.5.2 SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

Des défis majeurs du sous-secteur de l'assainissement, malgré les progrès réalisés : amélioration de la gouvernance, réduction des inégalités, amélioration de la qualité des services, résilience climatique et viabilité financière.

2.3.5.2.1 ASSAINISSEMENT RURAL

Le Sénégal a développé des stratégies clés pour améliorer l'accès à l'assainissement en milieu rural, comme la Stratégie nationale de l'Assainissement rural (SNAR 2013) et la Stratégie nationale de l'Assainissement des Gros Centres ruraux (SAGCR 2018). Des initiatives comme le marketing de l'assainissement et la gestion de l'hygiène menstruelle sont mis en place pour encourager un changement de comportement. Le taux d'accès à des services d'assainissement de base en milieu rural est de 58,5⁸% en 2023, contre 36,7⁹% en 2015. La défécation à l'air libre a connu une légère baisse sur la décennie, en passant à 22% en 2015 à 19,5% en 2023.

Entre 2018 et 2023, le sous-secteur de l'assainissement rural a bénéficié d'une injection importante de ressources financières (avec un budget de 10,585 milliards FCFA) pour booster l'accès aux ouvrages. Au cours des dernières années, plus de 110 000 ouvrages individuels ont été construits par le Ministère pour renforcer l'accès à l'assainissement en milieu rural, à travers ses différents projets et programmes. Ce qui a permis d'équiper les ménages en infrastructures sanitaires essentielles, améliorant l'hygiène et réduisant les maladies liées à un environnement insalubre. S'y ajoutent les efforts menés dans la sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement à travers l'approche ATPC qui a permis à plus de 2 500 000 personnes d'abandonner la défécation à l'air libre et à plus de 5900 villages d'atteindre le statut de FDAL.

Le secteur de l'assainissement liquide rural et des GCR fait face à plusieurs défis majeurs. Il est essentiel d'accélérer la révision des textes juridiques et réglementaires, tout en renforçant la gouvernance et le suivi du sous-secteur. L'amélioration de l'accès durable et sécurisé aux services d'assainissement, ainsi que la qualité des prestations dans le respect des normes, constitue également une priorité. Par ailleurs, le renforcement de la gestion de l'information, la promotion des programmes de changement de comportement (IEC, ATPC, GHM, marketing de l'assainissement) et l'atténuation des impacts du changement climatique sur les infrastructures sont nécessaires.

Enfin, la viabilité financière du sous-secteur doit être consolidée pour assurer la pérennité des services.

⁸ RGPH5

⁹ LPSD 2016

2.3.5.2.2 ASSAINISSEMENT URBAIN

Le sous-secteur de l'assainissement urbain au Sénégal a enregistré des progrès notables, avec un taux d'accès amélioré de 88,9% en 2023 contre 62,2% en 2015. Le patrimoine actuel de l'ONAS s'évalue à 17 centres assainis, 18 stations de traitement des boues de vidange avec une capacité de traitement de 1 810 m³/j, ainsi que 16 STEP d'une capacité totale de 152 348 m³/j. Le réseau d'assainissement collectif s'étend sur 2 607 kilomètres, dont 2227 km pour les eaux usées et 379,5 km pour les eaux pluviales. L'ONAS dispose également de 198 stations de pompage (118 pour les eaux usées et 80 pour les eaux pluviales) et a réalisé 160 580 branchements, desservant 1 580 000 personnes, soit 20% de la population ciblée. Il convient toutefois de préciser que les réalisations enregistrées concernent seulement celles monitorées par le secteur incluant celles des ONG, des associations de développement, des collectivités territoriales, etc. Elles ne captent pas les autoréalisations des ménages qui ne sont pas négligeables et qui contribuent pour beaucoup dans la formation des taux d'accès. Cependant, le taux d'accès global cache des disparités importantes, notamment dans les zones périurbaines. Les infrastructures sont souvent vétustes, surchargées et non conformes aux normes de rejet, ce qui limite la qualité du service. L'accès adéquat reste coûteux pour les ménages démunis, aggravant les inégalités sociales. Le sous-secteur est caractérisé par des infrastructures vieillissantes, des retards dans la mise en œuvre des PDA et des PDU, et un faible taux de couverture. Bien que le Sénégal dispose d'une stratégie nationale alignée sur les ODD, son application reste entravée par l'absence d'un cadre harmonisé associant tous les acteurs.

2.3.5.2.3 GESTION DES INONDATIONS

Le Programme Décennal de Gestion des Inondations (PDGI) initié par l'État du Sénégal en 2012, avait pour objectif de rationaliser les interventions pour la gestion des inondations, d'améliorer la résilience des villes face aux risques d'inondation, et de réduire les pertes humaines et matérielles dues aux inondations récurrentes. Ce programme a été structuré autour de plusieurs composantes majeures, notamment la gestion des eaux pluviales, la restructuration urbaine, et la connaissance du risque. Ce programme, initialement évalué à 766.988.450.362 FCFA, a connu un taux d'exécution de 93,59% soit 717.795.562.832 FCFA et a abouti à des progrès conséquents.

La composante « Gestion des eaux pluviales » du programme a permis d'exécuter un investissement total de 645.117.653.471 FCFA ; ce qui a permis de réaliser 933,25 km de réseaux de drainage, 50 bassins de stockage, et 49 stations de pompage dans des zones historiquement sujettes aux inondations telles que Dakar, Kaolack, Diourbel, et Thiès. Ces infrastructures ont significativement atténué les inondations dans plusieurs zones urbaines et rurales et ont été réalisées par différentes structures, notamment ONAS, DPGI, AGEROUTE, APIX, ADM, etc. Par ailleurs, dans la composante « Restructuration et relogement des populations sinistrées », plus de 61 milliards de FCFA ont été mobilisés ; ce qui a permis la construction ou l'achèvement de 2.448 logements, bénéficiaires pour environ 25.000 sinistrés. En parallèle, des efforts importants ont été réalisés dans l'aménagement du territoire, avec la modernisation de la cartographie spatiale du pays et la mise en place d'un Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT). Malgré ces progrès significatifs, la gestion des eaux pluviales reste un défi majeur. Dans le souci de développement d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, une nouvelle génération de projets a été initiée, à l'image du PGIIS financé par le Fonds Vert pour le Climat et l'AFD et mis en œuvre par la DPGI. Ce projet a permis de mettre en place un système d'information géographique appliqué à la cartographie des zones inondables et du risque d'inondation sur toute l'étendue du territoire et de manière détaillée sur 10 000 km²; des propositions de mise en œuvre de mesures structurelles et non structurelles de réduction des vulnérabilités mais aussi d'acquiescer au profit de l'ANACIM un radar qui permet d'affiner la production de données pour améliorer la prévisibilité des phénomènes météorologiques.

L'ONAS a également été doté d'un système de télégestion, de GMAO et d'un SIG métier pour développer l'alerte précoce. Toutefois, nonobstant l'ampleur de ces efforts, la fréquence des pluies exceptionnelles notées ces dernières années du fait du dérèglement climatique, l'expansion urbaine et démographique associée à une agression des voies et exécutoires naturels des eaux pluviales appellent un renforcement du dispositif de prévention et de gestion des inondations. D'où la nécessité de faire un passage à l'échelle à travers un nouveau dispositif plus résilient. Une approche qui consiste à la mise en place de Plan Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) et de Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) et de Stratégie locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI).

2.3.5.3 GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

L'amélioration de la gouvernance du sous-secteur incluant l'actualisation du cadre juridique, l'accès limité aux données, la gestion et maintenance du patrimoine constituent les défis majeurs en matière de gestion des ressources en eau. On note aussi une faible implication du secteur privé, mais des opportunités à exploiter avec un cadre règlementaire attractif et le développement de la finance climat pour renforcer la gestion durable.

La GIRE au niveau national est assurée par plusieurs structures telles que la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau et l'Office des Lacs et Cours d'Eau qui mettent en œuvre des plans de gestion des eaux et assurent la surveillance de la ressource, en collaboration avec les collectivités territoriales et autres services de l'État.

Le Programme de Gestion intégrée des Ressources en Eau (PGIRE), mis en œuvre dans le cadre du Plan d'Action GIRE (PAGIRE), a évolué avec la formulation du PAGIRE 2 pour la période 2018-2030. Ce nouveau plan prend en compte des enjeux actuels tels que le changement climatique, la gouvernance participative et l'inclusion du genre. Le suivi des ressources en eau, mené à travers des dispositifs de mesure pour les eaux de surface et souterraines, fournit des informations cruciales pour une gestion durable. La coopération avec des partenaires techniques a renforcé ces dispositifs grâce à des équipements modernes. La DGPRE mène également des études stratégiques pour améliorer la connaissance des ressources en eau, notamment sur la qualité de l'eau et les caractéristiques hydro-chimiques dans certaines régions. Pour la gestion territoriale, la DGPRE utilise deux outils comme le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE). Le SDAGE vise à améliorer la gestion des ressources en eau au niveau local, tandis que le PGRE, avec la division du pays en unités de gestion, assure un partage équitable des ressources en fonction des besoins économiques, sociaux et environnementaux. Des progrès notables ont été réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans, bien que l'ensemble des unités de gestion reste en phase de développement.

Le PAGIRE a également permis de mettre en place des cadres de concertation à tous les niveaux. Ces cadres jouent un rôle essentiel pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes, harmoniser les intérêts parfois divergents et assurer une gestion participative et équitable des ressources en eau. Ils permettent de renforcer la coordination entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux, tout en garantissant l'efficacité des outils de planification. Ainsi, ces instances constituent des espaces stratégiques pour élaborer, valider et suivre les actions définies dans les différents plans, en tenant compte des spécificités et des priorités locales. En parallèle, le Ministère a mené plusieurs actions avec l'appui de bureaux d'études, ONG et instituts de recherche pour opérationnaliser la GIRE à toutes les échelles de gestion. Ces efforts ont permis d'importantes avancées, notamment la mise en œuvre des outils de planification, la réalisation d'études stratégiques sur les ressources hydriques pour améliorer les connaissances et la quantification des volumes mobilisables pour renforcer l'accès à l'eau potable et répondre à d'autres usages.

Un système d'information intégré sur les ressources en eau a également été mis en place pour relever le défi de la gestion des données.

En matière de gestion des eaux de surface incluant le réservoir d'eau douce du Lac de Guiers, l'État a mis en place à travers la loi n° 2010-01 du 20 janvier 2010 l'Office du Lac de Guiers (OLAG) qui deviendra plus tard Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC) institué par la loi n°2017/17 du 05 avril 2017 pour étendre cette maîtrise et cette gestion des ressources en eau de surface sur l'ensemble du territoire national. L'OLAC a élaboré son Plan stratégique de Développement (PSD 2024 - 2028) dont l'objectif principal est de contribuer à garantir, d'une façon durable aux populations, un accès à une eau brute de qualité conforme aux normes sanitaires pour la consommation humaine et pour les usages agricoles, pastorales, industrielles et autres. Il s'agira de mobiliser annuellement environ un milliard de mètres-cubes d'eau de surface au moyen d'une planification stratégique basée sur des évaluations et des études de faisabilité techniques, économiques et sociales, sur les besoins potentiels des différents usagers et sur la réalisation d'ouvrages hydrauliques adaptés. L'OLAC met en œuvre des projets d'aménagements globaux de bassins versants, de mobilisation des eaux de ruissellement dans les petits bassins versants constituant déjà un package de solutions et d'alternatives avec des études déjà réalisées dans la plupart des régions et/ou pôles de développement. Entre autres, le projet de mobilisation des ressources en eau du bassin versant du Nianija Bolong (PROMOREN) est en cours de mise en œuvre pour un objectif annuel de volume mobilisable plus de 45 millions de m³.

En outre, le projet pour la Sécurité de l'eau et de l'assainissement (PISEA) comporte un important volet d'amélioration des apports en eau et de la capacité de stockage de la réserve stratégique du Lac de Guiers.

En plus du patrimoine propre, plusieurs intervenants du sous-secteur de la GIRE et des secteurs de l'Agriculture et de l'Élevage ont eu à réaliser des ouvrages hydrauliques dans ces vallées par le biais de divers projets ou programmes. Ces ouvrages sont souvent à l'abandon dès la fin des projets ou programmes remettant ainsi en causes les résultats escomptés. Un défi majeur pour l'OLAC consistera à recenser ces types d'ouvrages afin d'assurer leur réhabilitation, entretien et maintenance pour soutenir la poursuite des fonctions objets de leur réalisation. L'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la GIRE s'appuie sur l'indicateur 6.5.1, élaboré grâce à l'initiative GEMI soutenue par UNEP. Cet indicateur, mesuré sur une échelle de 0 à 100, sert de référence mondiale pour suivre l'état d'avancement de la GIRE et communiquer les données y afférentes. Lors de la dernière enquête réalisée en 2023, le Sénégal a obtenu une note moyenne globale de 55, révélant des efforts importants déjà déployés, tout en mettant en lumière des défis persistants à relever. Les résultats de l'évaluation montrent des disparités entre les dimensions essentielles de la GIRE : i) le score de 61 pour l'environnement favorable reflète un cadre législatif et institutionnel en évolution, marqué par des avancées significatives, mais nécessitant encore des améliorations pour assurer une cohérence optimale des politiques et une mise en œuvre effective des plans stratégiques ; ii) le score de 56 pour les institutions et la participation reflète des avancées importantes, notamment avec la mise en place de comités de gestion et l'implication des acteurs locaux et du secteur privé. Cependant, des défis restent à relever, comme l'adoption du Code de l'eau et le renforcement des structures chargées de la gestion des ressources en eau ; iii) pour les instruments de gestion, le score de 59 met en évidence l'existence de certains outils, tels que des bases de données et des systèmes de suivi régulier. Cependant, l'accès limité aux données par les parties prenantes et le besoin d'une meilleure intégration des systèmes d'information soulignent les défis persistants ; iv) enfin le financement, avec une note de 45, demeure le résultat le plus faible parmi les dimensions évaluées.

Cela traduit une insuffisance des ressources pour répondre aux besoins croissants de la GIRE, soulignant l'urgence d'intensifier les investissements publics et privés.

À l'horizon 2030, le Sénégal s'est fixé des objectifs ambitieux pour améliorer ses performances. Un score de 80 est fixé comme cible pour les dimensions liées à l'environnement favorable, aux institutions, à la participation et aux instruments de gestion, tandis qu'un score de 70 est visé pour le financement. Pour y parvenir, le Sénégal devra renforcer son cadre juridique et institutionnel afin de consolider la gouvernance des ressources en eau, améliorer la coordination entre les acteurs et accroître la participation des communautés locales. Le développement et la modernisation des outils de gestion, avec un investissement accru dans des systèmes d'information fiables, seront également essentiels. Enfin, des efforts significatifs devront être déployés pour mobiliser des financements domestiques et internationaux, tout en encourageant les partenariats public-privé.

2.3.5.4 COOPÉRATION ET GESTION TRANSFRONTIÈRE DES RESSOURCES EN EAU

La coopération transfrontalière du Sénégal avec ses voisins, à travers l'OMVS et l'OMVG, est un modèle reconnu à l'échelle mondiale, mais faisant face à des défis majeurs tels que l'insécurité et l'instabilité politique au niveau de certains pays membres, ou encore les difficultés de mobilisation de financements pour les projets structurants.

Au titre de l'OMVS, après les barrages anti-sel de Diama et hydroélectrique de Manantali (200 MW), construits dans les années 80, l'OMVS a réalisé d'autres ouvrages structurants sur le fleuve Sénégal. Il s'agit notamment des centrales hydroélectriques de Félou (60 MW) inaugurée en 2013 et de Gouina (140) mise en service en 2022. A cela s'ajoute, la construction de la ligne Haute Tension Kayes-Tamba qui a permis d'interconnecter les réseaux OMVS et OMVG favorisant ainsi les échanges d'électricité entre le Sénégal et les autres pays de la sous-région. Ces différents projets hydroélectriques ont également favorisé l'électrification rurale de beaucoup de localités du Bassin du fleuve Sénégal, notamment dans les régions de Tambacounda (départements de Tamba, Goudiry et Bakel), de Matam (départements de Kanel, Ranérou Ferlo, Matam) et de Saint-Louis (département de Podor). Les différentes réalisations ont permis de dégager d'énormes potentialités qui ont impacté l'économie des pays membres de l'OMVS dans leurs secteurs vitaux : offre d'énergie renforcée, développement de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal mais aussi l'Alimentation en Eau Potable de centres urbains.

Par ailleurs, le Projet de Gestion intégrée des Ressources en Eau dont la seconde phase, clôturée en fin juin 2023, a permis la réalisation d'activités autour : i) de la petite infrastructure hydraulique et des activités connexes, ii) de la lutte contre les maladies hydrique et iii) l'amélioration de la pêche traditionnelle.

L'OMVG est en train de mettre en œuvre un projet dans le domaine de l'énergie qui consiste en la réalisation d'un barrage hydroélectrique à Sambangalou (Kédougou) sur le fleuve Gambie et la construction d'un réseau d'interconnexion d'une longueur de 1 677 km reliant les quatre pays membres de l'OMVG avec 15 postes de transformation dont 4 au Sénégal (Kédougou, Tamba, Kaolack et Tanaff). La puissance installée du barrage est de 128 MW et d'un productible annuel attendu de 402 GWhs, les travaux sont en cours depuis septembre 2022 pour un délai d'environ 4 ans. Le financement, d'un montant de 398 221 485 Euros, est porté par le Sénégal qui bénéficiera de 48% de l'énergie produite. Concernant le « réseau d'interconnexion », d'un coût global de 762 millions USD, les travaux sont terminés du côté du Sénégal. Il s'agit des lignes (Kaolack-Birkelane-Tamba, Tamba-Kédougou et Birkelane -Soma- Tanaff) et des postes (Kaolack, Tamba, Kédougou et Tanaff).

Le projet énergie de l'OMVG intervient sur cinq (5) régions au Sénégal : Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Kédougou et Sédhiou.

Il vise à renforcer l'offre énergétique des pays membres de l'OMVG tout en contribuant à l'intégration régionale. Le projet offre également d'autres opportunités de développement, notamment : i) l'irrigation de 90.000 ha de terres agricoles, dont 40.000 au Sénégal ; ii) la régularisation du débit et donc la réduction des inondations en aval et iii) la création d'emplois et de revenus dans la zone du projet. Dans le cadre de la coopération transfrontalière, le Sénégal, membre de l'OMVS et de l'OMVG, rencontre plusieurs contraintes dans la mise en œuvre conjointe des activités avec les autres États membres. Ces défis, principalement d'origine exogène, incluent :

- L'insécurité dans certaines zones, freinant l'exécution des projets transfrontaliers.
- L'instabilité institutionnelle ou politique de certains États riverains, impactant la mise en œuvre des initiatives régionales.
- Les difficultés de mobilisation des ressources, liées aux capacités d'endettement des États et aux conditions de financement des partenaires.

2.3.6 Description de l'offre dans les domaines couverts par le ministère (FFOM)

2.3.6.1 Dans le sous-secteur de l'eau

L'analyse du SWOT du sous-secteur de l'hydraulique montre des progrès notables, mais aussi de nombreux défis structurels à relever, tant pour l'hydraulique rurale qu'urbaine.

Forces : Le cadre juridique, avec des lois et règlements bien établis, constitue un socle solide pour la gestion des services d'eau. Aussi, la mise en œuvre du PAGIRE permet d'avoir une meilleure visibilité sur les ressources en eau et leur allocation pour la satisfaction des différents usages. Des progrès notables ont été réalisés dans la gestion intégrée des services d'eau en milieu urbain et rural, grâce à des partenariats public-privé qui participent à l'amélioration des performances. Les résultats probants de la réforme de première génération de l'hydraulique urbaine, avec la création de la SONES chargée de gérer le patrimoine et de déléguer l'exploitation du service public de l'eau potable à un partenaire privé dans le cadre d'un contrat d'affermage, illustrent le succès du modèle de PPP. Ces avancées, soutenues par des taux d'accès remarquables de 96,9 % en milieu rural et 98,6% en milieu urbain en 2022, placent le sous-secteur sur une trajectoire solide de consolidation et de développement durable. Par ailleurs, la création de l'OFOR a permis une clarification des missions stratégiques et opérationnelles en milieu rural, ainsi qu'une meilleure coordination des projets, appuyée par des documents de planification structurants le Plan stratégique de Développement de l'OFOR. L'engagement actif des acteurs, incluant la société civile, la coopération internationale et les ONG, renforce la dynamique du secteur. De plus, les possibilités de mobiliser des financements auprès du BCI, des ONG et des bailleurs permettent de soutenir les initiatives.

Faiblesses : Ces forces sont partiellement entravées par des faiblesses structurelles. L'absence de mécanisme de régulation sectoriel, l'inadéquation des structures tarifaires et le manque de révision de la politique tarifaire ralentissent l'efficacité de la gestion de l'eau. L'organisation en silo, avec des projets et des investissements déconnectés, engendre des retards importants, ce qui rend difficile une planification à long terme. Les disparités dans l'accès à l'eau sont particulièrement visibles entre Dakar et les autres régions, où des infrastructures vieillissantes exacerbent les inégalités d'accès. La gestion de l'eau en milieu rural souffre également de sous-dimensionnement des infrastructures, le manque de maîtrise du patrimoine notamment le réseau hérité de la gestion communautaire.

L'absence de ressources humaines qualifiées au niveau local rend difficile la gestion professionnelle du service. Le statut juridique de l'OFOR, qui ne lui accorde pas suffisamment de moyens pour mettre en œuvre sa politique, reste un obstacle majeur. Cette insuffisance est d'autant plus problématique dans un contexte où des défis tels que le coût élevé des branchements, les difficultés de recouvrement des factures et le poids des charges énergétiques limitent l'efficacité du système.

Opportunités : Pour pallier ces faiblesses, plusieurs opportunités s'offrent au secteur de l'hydraulique. Le renforcement du cadre juridique et l'implication du secteur privé dans des projets d'hydraulique urbaine et rurale peuvent permettre de lever les obstacles financiers et organisationnels. Le développement de solutions énergétiques mixtes constitue une opportunité majeure pour réduire les coûts d'exploitation dans le secteur de l'hydraulique, étant donné que le coût énergétique occupe une place prépondérante dans les charges des concessionnaires.

La mise en place de conventions entre le MHA et le MASAE pour une gestion optimisée de l'eau productive permettra de mieux coordonner les usages de l'eau pour les activités agricoles et industrielles, contribuant ainsi à une gestion plus intégrée et équitable des ressources en eau. Les grands projets de transfert d'eau contribueront à pallier la mauvaise qualité de l'eau, notamment dans le bassin arachidier, tout en garantissant l'approvisionnement en eau de grands pôles urbains comme le triangle Dakar-Mbour-Thiès et la ville de Touba. Ils permettront également de limiter la surexploitation des nappes souterraines, favorisant ainsi une gestion plus durable des ressources en eau. Par ailleurs, la création de la future autorité de régulation du secteur constitue une opportunité majeure pour assurer une meilleure gouvernance, renforcer la transparence et harmoniser les interventions.

Menaces : Malgré ces opportunités, plusieurs menaces sont à prendre en compte. La cohabitation entre deux modes de gestion (DSP et gestion communautaire) et la résistance aux réformes, notamment dans les zones rurales, pourrait entraver les efforts de modernisation et de restructuration du secteur. De plus, la vulnérabilité des ressources en eau face aux changements climatiques et à la pollution représente un défi majeur, tant pour la gestion de l'eau potable que pour l'assainissement.

En conclusion, bien que des progrès aient été réalisés dans le secteur de l'hydraulique, il reste de nombreux défis à relever pour assurer un accès durable à l'eau, notamment en milieu rural et dans les quartiers péri-urbains. Une gouvernance renforcée, la révision du système tarifaire, et le renforcement des infrastructures et de la régulation sont essentielles pour combler les lacunes existantes et garantir une gestion plus équitable et efficace des ressources en eau à travers le pays.

2.3.6.2 Dans le sous-secteur de l'assainissement

Le SWOT du sous-secteur de l'assainissement met en lumière les forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur de l'assainissement en zones urbaines et rurales.

Forces : Le secteur est soutenu par un cadre juridique solide, une forte volonté politique et des mécanismes de financement établis. Les technologies adaptées et les initiatives réussies dans les partenariats public-privé montrent le potentiel d'innovation dans le domaine. L'implication d'ONG et la capacité technique des institutions publiques comme l'ONAS renforcent cette dynamique.

Faiblesses : Le secteur souffre d'une coordination inefficace entre les multiples acteurs, particulièrement dans la gestion des eaux pluviales.

L'absence d'un mécanisme de régulation du secteur constitue un facteur aggravant de cette situation. Les infrastructures existantes, souvent vétustes et mal entretenues, sont vulnérables à l'urbanisation non contrôlée. Le coût élevé des services d'assainissement reste un obstacle majeur, surtout pour les ménages démunis, notamment en milieu rural où l'accès amélioré demeure insuffisant. La gestion des eaux pluviales est également un point faible, avec des infrastructures inadaptées et un manque d'outils de prévention pour faire face aux risques d'inondation. Enfin, la faible implication des collectivités locales dans la gestion des services d'assainissement et la non prise en charge des missions qui leur sont dévolues par le code de l'assainissement constitue un frein important à l'amélioration des conditions d'hygiène publique.

Opportunités : La création d'une Autorité de régulation permettra de coordonner efficacement les acteurs du secteur. La réforme du sous-secteur, visant à impliquer davantage le secteur privé dans la gestion des infrastructures, ouvrira la voie à une meilleure gestion et à des investissements plus soutenus. Par ailleurs, la valorisation des eaux usées traitées représente une opportunité pour une gestion durable et responsable des ressources. L'amélioration de la planification, avec une prise en compte accrue des ODD et l'intégration de mécanismes innovants de financement, contribuera à renforcer la pérennité du secteur. La mise en place d'une stratégie nationale de gestion des inondations et le renforcement des structures de prévention permettront de mieux gérer les risques et de prévenir les impacts des inondations. Enfin, la stratégie de développement inclusif et équitable pour l'accès durable aux services d'assainissement, ainsi que la prise en compte de la dimension genre dans la formulation des projets et programmes, garantiront une approche plus inclusive et équitable pour tous.

Menaces : Les menaces climatiques, le retrait de certains bailleurs, la lente adoption des réformes nécessaires et la vulnérabilité des infrastructures face à la croissance démographique et aux pollutions mettent en péril les progrès réalisés.

En conclusion, ce SWOT met en évidence un potentiel significatif de développement du secteur de l'assainissement, à condition de surmonter les faiblesses institutionnelles et d'exploiter pleinement les opportunités identifiées.

2.3.6.3 En matière de GIRE

Forces : Les points forts de la GIRE montrent une avancée significative dans la gestion des ressources en eau, notamment par l'amélioration des connaissances grâce à la modélisation hydrogéologique et hydrologique. La création d'un Système intégré d'Information sur l'Eau (SIE) constitue une base solide pour centraliser les données et faciliter la prise de décision. L'introduction d'un nouveau système de planification, appuyé par des SDAGE, renforce la gestion territoriale des ressources en eau. De plus, l'élaboration d'un plan stratégique national ciblant la qualité de l'eau et la disponibilité de guides méthodologiques pour les plans de gestion témoignent d'une volonté d'amélioration continue. Enfin, bien que non institutionnalisés, les cadres de concertation et outils de planification existants offrent un potentiel à exploiter davantage.

Faiblesses : Malgré ces avancées majeures, plusieurs défis structurels persistent. La gouvernance centralisée limite l'efficacité d'une gestion participative et adaptée aux réalités locales. Le manque de ressources humaines, logistiques et techniques, surtout au niveau déconcentré, freine l'opérationnalisation des plans.

L'inadaptation du cadre juridique, combinée à un déficit de financement, entrave l'évolution vers une gestion plus efficace. De plus, le manque d'institutionnalisation des outils de planification et la faible coordination entre les acteurs engendrent des interférences dans les missions des différentes structures. Enfin, l'insuffisance des données disponibles sur les cours d'eau et infrastructures compromet une gestion basée sur des faits solides.

Opportunités : L'environnement externe offre de nombreuses opportunités pour renforcer la GIRE. L'adoption d'une nouvelle LPSD intégrant le Genre, l'Équité et le Changement climatique marque un tournant vers une approche inclusive et durable. Le développement de grands projets de transfert d'eau de surface permettra de réduire la pression sur les nappes souterraines, contribuant ainsi à leur préservation. Une étude nationale sur la sécurité de l'eau met en lumière les impacts des changements climatiques et les stratégies à adopter. La mise en place d'une Haute Autorité de régulation du secteur promettra d'améliorer la gouvernance. Enfin, la diversification des sources de financement, notamment par l'implication du secteur privé, constitue un levier stratégique pour le développement des infrastructures et des programmes.

Menaces : Cependant, plusieurs menaces risquent de compromettre ces progrès. La dégradation de la qualité de l'eau, qu'elle soit d'origine naturelle ou anthropique, pose un défi majeur. Les risques hydrologiques tels que les fortes crues ou les sécheresses, exacerbés par le changement climatique, accentuent la vulnérabilité des populations. Les risques de conflits transfrontaliers, liés à la rareté des ressources et à la pollution, représentent une source potentielle de tensions. La spéculation foncière dans les zones de captage pourrait également compromettre la préservation des ressources. Enfin, la lenteur dans l'adoption des textes juridiques nécessaires freine l'application des réformes et des mesures correctives.

2.3.6.4 En matière de gouvernance

L'analyse SWOT de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal met en évidence des forces notables mais aussi des défis structurels qui influencent la mise en œuvre des politiques sectorielles.

Forces : Le cadre juridique constitué notamment du Code de l'Eau, de la loi SPEPA, et du Code de l'Assainissement, offre une base solide pour la gestion des ressources en eau. De plus, la création d'entités dédiées à la gestion du patrimoine telles que SONES, ONAS, l'OFOR, a permis une meilleure structuration institutionnelle. Ces institutions, soutenues par des partenariats public-privé actifs, favorisent la modernisation du secteur et l'amélioration de l'accès à l'eau. La création de la CPCSP renforce considérablement la gouvernance en jouant un rôle central dans la planification et la coordination des projets ainsi que dans le dialogue avec les partenaires techniques et financiers. La CPCSP est un acteur clé pour la mobilisation des financements, l'appui aux processus de formulation, d'exécution et d'évaluation des programmes, la gestion des aspects transversaux, et l'organisation du système d'information sectoriel.

Son rôle de coordination et de suivi des politiques sectorielles favorise une meilleure efficacité et cohérence des actions menées. Un des résultats les plus significatifs de ces efforts est la forte progression du taux d'accès à l'eau, atteignant 96,9 % en milieu rural et 98,7 % en milieu urbain, ce qui témoigne de la réduction des écarts entre les zones urbaines et rurales.

Faiblesses : Cependant, plusieurs défis demeurent, notamment la multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion des ressources en eau et des services d'eau et d'assainissement, ce qui engendre des problèmes de coordination. L'absence d'une régulation sectorielle pour superviser les actions de tous les intervenants constitue un frein majeur à une gestion cohérente et efficace des services d'eau et d'assainissement.

Par ailleurs, la gouvernance centralisée limite la possibilité d'une gestion adaptée aux réalités locales et responsabilisant davantage les collectivités territoriales. Le modèle économique des services d'assainissement rencontre également des difficultés. Contrairement aux services d'eau potable, l'assainissement peine à atteindre un équilibre financier, notamment en raison de la faiblesse des recettes générées par la tarification des services. La dépendance à des financements extérieurs et la lente adoption des réformes nécessaires sont des obstacles qui freinent la durabilité de l'assainissement, particulièrement dans les zones rurales. Les infrastructures vétustes, combinées à une gestion du patrimoine insuffisante, exacerbent les inégalités d'accès aux services de qualité.

Opportunités : Malgré ces faiblesses, des opportunités importantes existent pour renforcer la gouvernance et améliorer la durabilité des services. La création d'une Autorité de Régulation du Secteur de l'EAU (ARSE), associée à une planification intégrée prenant en compte les Objectifs de Développement durable (ODD) et les exigences liées au genre et à l'équité sociale, ainsi que la mise en place d'un dialogue sectoriel inclusif et régulier à travers des *Penc'Eau* annuels, constituent une avancée significative. L'intégration des préoccupations de genre dans la gestion des ressources en eau et l'assainissement, à travers des initiatives telles que la création d'une Cellule Genre et la planification sensible au genre, est essentielle pour garantir que les bénéfices des projets profitent équitablement à toutes les populations, en particulier les femmes et les groupes vulnérables, souvent les plus affectés par les tâches liées à l'eau et à l'assainissement. En outre, le secteur bénéficie de projets structurants comme le PISEA, qui soutiennent la mise en œuvre des réformes nécessaires pour améliorer l'accès et la qualité des services d'eau et d'assainissement. L'adoption de solutions énergétiques mixtes, telles que la solarisation des infrastructures d'eau potable, et l'intégration de l'économie circulaire, permettent non seulement de réduire les coûts d'exploitation, mais aussi de réduire l'empreinte carbone du secteur, un enjeu crucial face aux défis du changement climatique. L'approche intégrée de la gestion des ressources en eau, combinant l'eau, l'agriculture, l'énergie et l'environnement, ouvre également la voie à une meilleure utilisation des ressources disponibles. Enfin, la digitalisation des systèmes d'information, avec des outils comme les plateformes de données centralisées et l'utilisation de l'Internet des Objets pour le suivi des infrastructures, constitue un levier stratégique pour améliorer la transparence, la gestion et la prise de décision. Ces initiatives, renforcées par des partenariats avec des universités et des instituts de recherche, permettront au secteur de répondre plus efficacement aux défis sociaux, environnementaux et économiques.

Menaces : Les principales menaces sont liées aux résistances sociales et politiques aux réformes particulièrement en milieu rural, ainsi qu'à la vulnérabilité des infrastructures face aux impacts du changement climatique.

La lente adoption des réformes institutionnelles et juridiques nécessaires ralentit le processus de transformation. En outre, les défis liés à la saturation des infrastructures, notamment en raison de la croissance démographique, aggravent les inégalités d'accès aux services. En somme, bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal, des défis demeurent.

L'intégration du genre, la gestion des risques climatiques et le renforcement des capacités institutionnelles sont des axes clés pour surmonter les obstacles actuels. La mise en œuvre efficace des réformes, l'amélioration de la coordination des acteurs et l'augmentation de l'efficacité financière sont essentielles pour assurer un développement durable, équitable et inclusif des services d'eau et d'assainissement.

3 FORMULATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

3.1 FONDAMENTAUX DE LA STRATÉGIE

Au niveau international :

Au Sénégal, le secteur de l'eau et de l'assainissement contribue à l'agenda du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 à travers, notamment les ODD6 :

- ODD 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
- ODD 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
- ODD 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.
- ODD 6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.
- ODD 6.5 : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.
- ODD 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

Au niveau continental :

De l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, il est à retenir les aspirations suivantes : l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, la gestion durable des ressources en eau, le renforcement des capacités institutionnelles et de gouvernance, le financement de l'infrastructure de l'eau et de l'assainissement, l'adaptation au changement climatique, les partenariats et coopération internationale.

Au niveau régional :

Au niveau de la CEDEAO, la Politique régionale de l'eau et de l'assainissement définit les priorités, les actions et les engagements des États membres dans le domaine de l'eau, avec un accent particulier sur : i) l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, ii) la gestion durable des ressources en eau, iii) le développement des infrastructures et le renforcement des capacités institutionnelles, iv) la coopération régionale dans la gestion des ressources en eau transfrontalières,

Dans le cadre de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA), les pays membres se sont engagés dans la définition et l'application de nouveaux cadres harmonisés de planification et de gouvernance et dans le Programme pour le développement, la résilience et la valorisation des ressources en eau en Afrique de l'Ouest.

Au niveau national :

La stratégie du MHA tire son ancrage dans la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029 dont l'objectif global est de "promouvoir un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté nationale". Elle est alignée à l'ensemble des axes stratégiques de la SND, notamment :

- l'Axe 1 « Économie compétitive » à travers l'objectif stratégique « Développer des moteurs de croissance dans des pôles territoires compétitifs » ,
- l'Axe 2 « Capital humain de qualité et Équité sociale » à travers « *l'amélioration de l'accès à l'eau de qualité* » et « *l'amélioration des services d'assainissement* » ,
- l'Axe 3 « Aménagement et Développement durables » à travers l'objectif stratégique « Conservation de la Biodiversité et des services écosystémiques » ,
- l'Axe 4 « Bonne Gouvernance et Engagement africain » pour « *une économie compétitive s'appuyant sur 4 moteurs de croissance* ».

De manière plus spécifique, il ressort clairement la prise en compte des questions liées à l'eau, à l'assainissement et à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), dans le cadre stratégique de la SND, ce qui permet de concrétiser l'alignement de la politique sectorielle. Ainsi, l'accès à des services d'eau et d'assainissement est pris en charge dans **l'Axe 2 Capital humain de qualité et équité sociale** à travers :

- *L'OS 2.5 : Renforcer l'accès aux services sociaux de base* qui renvoie à deux effets attendus :
 - o *EA 2.5.1 : l'amélioration de l'accès à l'eau de qualité,*
 - o *EA 2.5.2 : l'amélioration des services d'assainissement).*

Les problématiques liées à la GIRE sont aussi prises en charge dans **l'Axe 3 Aménagement et Développement Durables** à travers :

- *L'OS 3.1 : Assurer un aménagement durable des territoires et une urbanisation organisée qui vise deux effets attendus*
 - o *EA 3.1.1. : la promotion d'un aménagement durable des territoires, avec le développement de pôles économiques intégrés*
 - o *EA 3.1.3. : la construction de villes durables (vertes et résilientes et intelligentes par une coordination des politiques sectorielles).*

De manière plus transversale, l'action sectorielle est aussi alignée avec **l'Axe 1 Économie compétitive** à travers les OS 1.1 à OS 1.6 par sa contribution dans le développement de l'industrie agro-alimentaire, la promotion de partenariats public privé (affermage et concessions) pour la gestion du service public impliquant le secteur privé national, la mise en place de mécanismes domestiques et innovants de financement du secteur, la place de plus en plus renforcée de la Recherche et de l'innovation dans le secteur Eau-Assainissement à travers une coopération avec les universités et instituts de recherche et, la montée en croisière de la digitalisation dans le secteur.

Enfin, la définition de la politique sectorielle est aussi alignée avec **l'Axe 4 Bonne Gouvernance et Engagement africain** par le truchement de l'OS 4.3 : Réformer l'Administration publique centrale et décentralisée qui vise l'effet attendu EA 4.3.2. : *la mise en cohérence des attributions et des interventions des services étatiques*, à travers les grandes réformes institutionnelles en perspective pour rationaliser et rendre plus performant le cadre organisationnel du secteur.

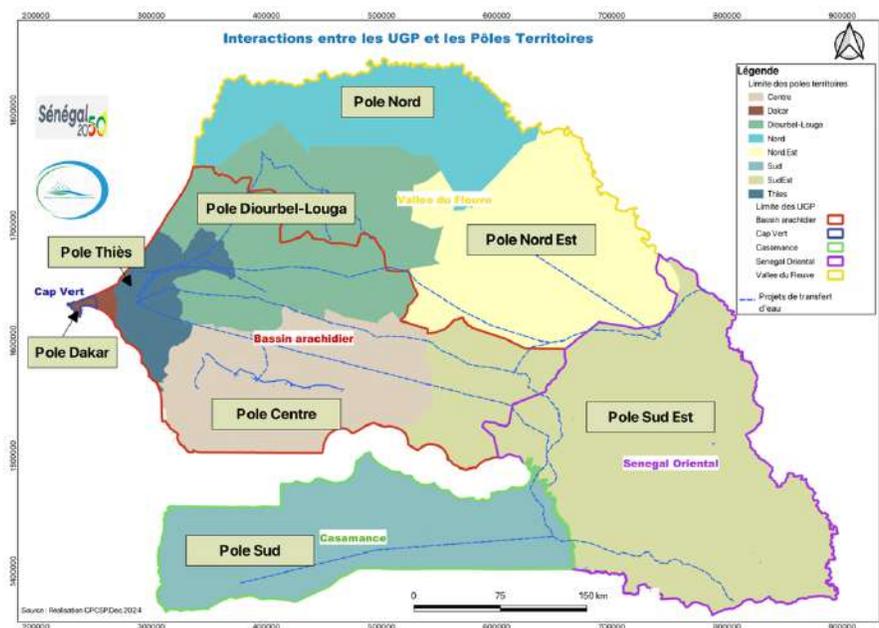
Le secteur contribue également à l'OS 4.6 : Impulser les réformes et projets nécessaires au renforcement de l'intégration Africaine qui vise un effet attendu EA 4.6.4. : *la promotion de la mise en place des infrastructures et mécanismes de soutien à l'intégration*. Les organismes de bassins pour la gestion des fleuves Sénégal et Gambie développent des infrastructures stratégiques pour la production d'énergie, la régulation des cours d'eau, l'irrigation, la navigation, etc. alors que la participation aux instances régionales permet de contribuer à l'intégration à travers l'hydro-diplomatie. La LPSD est opérationnalisée par le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) qui est un instrument budgétaire triennal glissant, élaboré sur la base des Projets annuels de Performance (PAP) des programmes budgétaires. Un projet de décret portant application de la loi d'orientation n° 2022-10 du 19 avril 2022 relative au système national de planification a été initié. Ce projet de texte fixe seize secteurs de planification¹⁰. La nomenclature des secteurs s'applique à la planification socioéconomique au niveau des ministères. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement s'inscrit dans le secteur « environnement-eau-assainissement ».

3.2 DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE AU NIVEAU DES PÔLES TERRITOIRES

La faible déconcentration de l'administration publique et l'inefficacité des interventions des collectivités territoriales, malgré la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation, n'ont pas milité en faveur de leur autonomie et d'une gouvernance territoriale efficace. C'est dans ce contexte que les autorités étatiques ont envisagé, à travers la Vision 2050, l'érection de pôles territoriaux compétitifs et intégrés, moteurs d'un développement économique et social. Cette dynamique repose sur une déclinaison cohérente des stratégies sectorielles, soutenue par un secteur privé fort, tant dans la mobilisation des financements que dans la mise en œuvre des projets à l'échelle des huit (8) pôles territoriaux. Une attention particulière sera accordée à la cohérence et à l'efficacité des interventions dans ces territoires. Dans ce processus, la mise en place de pôles résilients et porteurs de développement durable passe par une planification plus équilibrée de l'aménagement territorial et de l'urbanisation, alignés sur les Plans Locaux de Développement (PLD). Le renforcement des infrastructures et du capital humain, conjugué à un accès équitable et durable aux services sociaux de base, constituera un levier essentiel pour accélérer l'industrialisation des pôles interconnectés avec des villes épacentres.

Dans le cadre d'une gestion durable et équitable des ressources en eau, le secteur de l'hydraulique constitue un levier essentiel pour l'aménagement des territoires. En s'appuyant sur les Unités de Gestion et de Planification (UGP), cette approche vise à organiser et à optimiser l'utilisation des ressources hydriques tout en répondant aux besoins spécifiques des pôles territoriaux. Ces UGP, définies selon des critères hydrologiques, économiques et sociaux, permettent une planification efficace et une intervention ciblée. La carte qui suit illustre les interactions entre les UGP et les pôles territoriaux définis dans la Vision Sénégal 2050, ainsi que les projets de transfert d'eau interbassins, pour répondre durablement aux besoins en eau multi usage des territoires.

¹⁰ (1) agriculture-élevage-pêche, (2) environnement-eau-assainissement, (3) énergies-mines, (4) industrie-artisanat, (5) économie-finances-commerce, (6) tourisme-culture, (7) transports-infrastructures, (8) postes-communication-télécommunications-économie numérique, (9) population-jeunesse-emploi-travail-fonction publique, (10) habitat-urbanisme, (11) santé-action sociale, (12) éducation-formation-recherche, (13) justice-défense-sécurité, (14) sports-loisirs, (15) aménagement-développement territorial, (16) affaires étrangères-intégration.



Les UGP permettent de répondre aux besoins croissants en eau qui sont essentiels au développement économique et social des pôles territoriaux. En s'appuyant sur des projections détaillées, elles assurent une répartition équilibrée des ressources pour des usages variés : AEP, agriculture irriguée, industrie, aquaculture, élevage, tourisme et exploitation minière.

Usage en eau	Projection de besoin en eau en 2029 (Mm ³)				
	Sénégal Oriental	Casamance	Bassin arachidier	Vallée du fleuve	Presqu'île du Cap Vert
AEP urbain (privés, administrations)	12,45	31,93	110,68	29,58	190,8
AEP rural (privés)	10,3	25,17	98,58	24,85	2,21
Tourisme	0,21	0,53	0,63	0,18	1,16
Orpaillage ou Mine	14,03	16,98	45,92	24,69	28,65
Mine et industrie minière	34,39	2,12	4,1	21,53	15,91
Agriculture irriguée	108,77	111,29	220,59	2770,15	17,92
Aquaculture	0,06	0,05	94,2	38,2	2,26
Élevage (abreuvement du cheptel)	25,95	22,14	0,33	0,35	2,05
Volume total des usages	206,16	210,2	575,02	2879,96	260,96

Source : Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des ressources en eau (SDAGE) dans les 5 UGP-STUDI-SACI, 2022

Ainsi, dans la vallée du Fleuve, la demande en eau pour l'agriculture irriguée atteindra 2770,15 Mm³ en 2029, traduisant l'importance du Pôle nord pour la sécurité alimentaire. À l'opposé, dans l'UGP Cap Vert correspondant en grande partie au Pôle de Dakar, les besoins en AEP urbain sont estimés à 190,8 Mm³ en 2029, mettant en évidence les défis liés à l'urbanisation rapide et à la croissance démographique.

La structuration en UGP permet de prendre en compte les particularités hydrologiques et les priorités des différents territoires. Cette organisation favorise une allocation équitable des ressources en eau, réduisant les risques de conflits d'usage, tout en préservant les écosystèmes. L'articulation entre les pôles territoriaux et les UGP illustre une gestion territoriale stratégique et intégrée des ressources en eau.

En répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire, cette approche contribue à un développement harmonieux et durable, tout en renforçant la résilience des populations face aux défis climatiques et socio-économiques.

3.3 MOBILISATION DU PRIVÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Conformément à la vision Sénégal 2050, le secteur privé devra porter le développement endogène des pôles territoires à travers les différents secteurs ou domaines d'intervention des ministères. Pour ce faire, il est impératif de mettre en place un cadre de gouvernance du secteur efficace, en rapport avec le rôle et les attentes du secteur privé dans le financement et l'optimisation de la qualité des services publics dans un contexte rareté des ressources publiques. Au niveau du Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement, la mobilisation du secteur privé se fera dans :

- l'hydraulique à travers la gestion des délégations de service public, généralement sous forme d'affermages concessifs. Aussi, avec la mise en œuvre de l'initiative globale des Autoroutes de l'Eau et du programme Sécurité de l'Eau, ce sous-secteur verra l'arrivée progressive d'opérateurs privés (sous la forme de producteurs indépendants d'eau) qui, dans ce cadre, vont financer, réaliser et exploiter des infrastructures d'eau (usine de dessalement d'eau de mer, transferts d'eau dans le cadre de l'initiative des Autoroutes de l'Eau) ;
- l'assainissement avec la promotion de l'économie circulaire par la valorisation des eaux usées traitées et des boues de vidange pour soutenir l'agriculture, les travaux publics, les aménagements paysagers urbains, la production d'énergie, de briques autocollants. Cette approche filière traverse toute la chaîne de valeur depuis la réalisation des ouvrages jusqu'à la valorisation des sous-produits ;
- la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à travers les projets de valorisation des ressources en eau mis en œuvre par l'OLAC et l'initiative des autoroutes de l'eau, avec la vente d'eau productive à des fins agricoles et industrielles.

3.4 VISION, MISSION, PRINCIPES ET VALEURS

3.4.1 VISION

Le cadre stratégique national de développement du secteur de l'Hydraulique et de l'assainissement rentre bien dans les priorités de la SND à travers la Vision Sénégal 2050 et se fonde sur une vision ambitieuse qui résume les principaux enjeux du secteur et qui est déclinée comme suit : ***"La sécurité de l'eau et de l'assainissement pour un accès universel, équitable et durable à des services d'eau multi-usages dans des territoires assainis, résilients, prospères et pour des écosystèmes durables"***.

Cette vision prend en compte, à la fois la question de la sécurité de l'eau et de l'assainissement pour une approche globale de la couverture de tous les besoins à long terme, l'équité, la résilience, la durabilité des écosystèmes, l'approche territorialisée et la dimension productive de l'Eau. La vision de la politique sectorielle s'inscrit dans une recherche de mise en cohérence permanente entre les visions, stratégies et priorités aux niveaux global, régional et local en vue de l'atteinte des objectifs de fourniture de services sécurisés d'eau potable, d'assainissement, d'hygiène et de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

3.4.2 MISSION

La mission du MHA est de « ***Promouvoir une approche basée sur la sécurité de l'Eau et de l'assainissement pour renforcer la résilience et atteindre l'accès universel à des services durables d'eau et d'assainissement afin de réduire les inégalités sociales et couvrir tous les autres usages dans des territoires bien assainis à travers des solutions innovantes mobilisant des partenariats diversifiés*** ».

3.4.3 PRINCIPES ET VALEURS

Les principes qui sous-tendent la garantie de la bonne gouvernance du secteur Eau, l'Assainissement et Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) sont : la redevabilité, la performance, l'équité et la territorialisation.

Les valeurs qui, assorties aux principes susmentionnés, sont le fondement de la culture de l'institution, et se présentent comme suit :

- l'Innovation : pousser les limites de l'imagination pour baliser la voie vers des solutions durables aux problèmes structurels d'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- l'Inclusion : impliquer tous les acteurs en prônant l'ouverture d'esprit et l'écoute active en vue de s'enrichir de la diversité et répondre aux aspirations de toutes les parties prenantes ,
- la Transparence : en vue de donner corps à l'esprit du *Jub, Jubal, Jubbanti* afin d'inscrire la mise en œuvre de la politique sectorielle dans des logiques d'information juste, vraie, régulière et ouverte envers toutes les parties prenantes.

3.5 LOGIQUE D'INTERVENTION

3.5.1 OBJECTIF GÉNÉRAL ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'objectif global du secteur est de : « **Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030, l'accès universel à des services sécurisés d'eau et l'amélioration significative de l'accès à l'assainissement tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau basée sur l'approche nexus et la coopération** ».

Au regard des enjeux et des défis notés, la logique d'intervention de la stratégie sectorielle s'articule autour de quatre (4) orientations stratégiques déclinées en objectifs spécifiques qui concourent à l'atteinte les résultats attendus.

- **Accès sécurisé et inclusif à l'eau et promotion de l'eau productive** : Augmenter la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des infrastructures et services d'eau potable pour tous.
- **Accès sécurisé et inclusif à des services d'assainissement et promotion de l'économie circulaire** : Développer et promouvoir des infrastructures et des services d'assainissement adaptés, inclusifs et durables.
- **Gestion intégrée et durable des ressources en eau** : Promouvoir des approches basées sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pour une exploitation durable et équitable, tout en tenant compte des impacts climatiques.
- **Renforcement de la gouvernance et des institutions du secteur** : Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire robuste et inclusif, avec des mécanismes de coordination et de régulation efficaces favorisant une participation active des acteurs locaux.

En vue d'atteindre les résultats impactant positivement la mise en œuvre de la politique sectorielle, des programmes budgétaires ont été retenus. Un cadre de performance et un Plan d'Actions Prioritaires déclinés par programme budgétaire et prenant en compte le genre et le changement climatique, serviront de cadre opérationnel de la politique sectorielle.

3.6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

3.6.1 ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCÈS SÉCURISÉ ET INCLUSIF À L'EAU ET PROMOTION DE L'EAU PRODUCTIVE

3.6.1.1 Objectif spécifique 1 : Assurer l'accès universel à l'eau potable et renforcer la sécurité de l'approvisionnement

- Définition d'une nouvelle stratégie et d'un programme d'investissement durable sensible au genre ;
- Renforcement et renouvellement du patrimoine des ouvrages d'eau et en corrigeant les disparités territoriales dans le sens de discriminer positivement le milieu rural ;
- Généralisation de la réalisation et du financement de schémas directeurs d'eau ;
- Réalisation de systèmes de transfert d'eau douce dans le cadre de l'initiative des Autoroutes de l'Eau pour alimenter les zones déficitaires et améliorer la qualité de l'eau ;
- Prise en compte de l'eau productive dans la planification des investissements ;
- Réduction des Eaux Non Facturées par la réalisation d'investissements de renouvellement des canalisations et la mise en place de systèmes de comptage intelligents et de dispositifs digitalisés de monitoring ;
- Promotion de la disponibilité et de l'accessibilité équitable des sources d'eau à travers des programmes volontaristes d'extensions de réseaux et de branchements subventionnés aux réseaux d'alimentation en eau potable ;
- Renforcement de la qualité du service public de l'eau à travers l'amélioration de la continuité dans la distribution et la qualité de l'eau ;
- Engagement d'une phase de consolidation de la réforme de l'hydraulique dans une logique d'équité territoriale et de justice sociale tout en préservant l'équilibre financier durable du service ;
- Soutien au développement de l'eau productive à travers l'amélioration de la planification stratégique et opérationnelle, le développement d'activités agroéconomiques durables ainsi que le renforcement des capacités des acteurs notamment en approche genre.

3.6.1.2 Objectif spécifique 2 : Garantir la gestion efficiente, professionnelle et durable du patrimoine et du service de l'eau

- Définition de mécanismes de financement adéquats pour les travaux de remise à niveau des infrastructures et équipements ;
- Révision de la tarification de l'eau pour assurer l'équilibre financier du secteur tout en garantissant son abordabilité y compris pour les ménages à faible revenus ;
- Proposition d'une tarification spécifique préférentielle de la SENELEC sur les systèmes de production d'eau ;
- Réduction de l'empreinte carbone et des dépenses d'exploitation des systèmes de production par la promotion des énergies vertes sur la base de financements innovants en partenariat avec le secteur privé ;
- Recours au mix énergétique pour la maîtrise optimale des dépenses d'exploitation ;
- Mise en place d'un laboratoire national de référence de contrôle de la qualité de l'eau ;
- Promotion d'une gestion unifiée et cohérente du patrimoine de l'Hydraulique à travers une seule entité nationale.

3.6.1.3 Objectif spécifique 3 : Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau

- Mise en place et déploiement d'une autorité de régulation du service d'eau ;
- Mise en place des protocoles de vente en gros entre le rural et l'urbain pour une gestion plus efficiente des interfaces entre les périmètres délégués de gestion du service public ;
- Régularisation et stabilisation des modes de gestion dans chacun des périmètres et ce, dans l'intérêt des populations ;
- Renforcement de la concertation dans la gestion de l'hydraulique rurale ;
- Promotion d'une meilleure implication des usagers et des collectivités territoriales dans la gestion du service public de l'eau ;
- Promotion de la déconcentration des structures en charge de la gestion du service public de l'eau pour favoriser de meilleures interactions avec les acteurs locaux et les opérateurs ;
- Accompagnement des DSP par l'État pour améliorer le niveau de service d'eau aux usagers.
- Renforcement des moyens financiers et opérationnelles alloués à la gestion du patrimoine et des services d'eau ;
- Renforcement du cadre institutionnel à travers une définition plus claire des rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- Mise en place des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le MHA et le MASAE dans le cadre de la promotion de l'Eau productive ;
- Renforcement des moyens et capacités des entités en charge de la gestion de l'eau productive au sein du MHA ;
- Implication du MASAE pour l'évaluation et la prise en charge des besoins agricoles sur le tracé des autoroutes de l'eau.

Pour l'atteinte de ces objectifs spécifiques, le MHA mettra en œuvre des actions déclinées en activités, projets et mesures adossés au programme budgétaire **PROGRAMME D'ACCÈS SÉCURISÉ À L'EAU MULTIUSAGES (PASEM)**. La mise en œuvre des actions de ce programme budgétaire nécessite l'exécution des activités et des projets par **la Direction de l'Hydraulique, la Société Nationale des Eaux du Sénégal et l'Office des Forages ruraux**.

3.6.2 ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : ACCÈS SÉCURISÉ ET INCLUSIF À DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET PROMOTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.6.2.1 Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès à des systèmes d'assainissement durables dans une démarche d'économie circulaire de l'eau

- Promotion des branchements sociaux au réseau d'égout en zone urbaine.
- Promotion de l'assainissement autonome et implication des collectivités locales dans la gestion des infrastructures, en zone rurale et péri-urbaine ;
- Accompagnement des ménages les plus pauvres à disposer d'une toilette adéquate ;
- Organisation du passage graduel à l'échelle dans la mise en œuvre du sanitation marketing.
- Mise en place des technologies adaptées et innovantes dans le domaine de l'Assainissement.
- Mise à niveau des réseaux d'égout, les STEP et les STBV existant ;
- Construction de nouvelles STEP (pour le réseau d'égout existant) et de nouvelles STBV (pour les villes qui n'en disposent pas) ;
- Renforcement et extension des réseaux d'eaux usées et pluviales ;

- Promotion du concept de SVEU (Station de Valorisation des Eaux Usées) et de SVBV (Station de Valorisation des Boues de Vidange) pour une réutilisation massive des eaux usées, des boues de vidange et des eaux pluviales ;
- Contribution à la gestion des ressources en eau par la réutilisation des eaux usées et l'utilisation des eaux pluviales pour les recharges de nappe ;
- Soutien au développement de l'assainissement en milieu scolaire et sanitaire ;
- Modernisation des processus pour accéder aux services d'assainissement (digitalisation et formation continue) ;
- Promotion de la prévention et de la gestion des inondations à travers le renforcement de la cartographie, la restauration et l'aménagement des voies d'eau naturelles et des zones basses du pays ;
- Élaboration d'une Stratégie nationale et d'un programme intégré de gestion durable des inondations ;
- Renforcement du patrimoine des infrastructures de gestion des eaux pluviales ;
- Promotion de l'approche communautaire en matière de prévention et de gestion des inondations et catastrophes liées à l'eau en valorisant les initiatives locales.

3.6.2.2 Objectif spécifique 2 : Mobiliser des financements durables et innovants pour l'assainissement et l'hygiène

- Augmentation et diversification des financements publics en incluant des financements innovants (fonds pour l'assainissement, fonds verts, PPP, etc.) ;
- Soutien à la création d'un fonds de soutien au développement de l'assainissement ;
- Mise en place de mécanismes financiers permettant aux collectivités locales d'assurer l'exécution des missions qui leur sont dévolues dans le cadre du Code de l'Assainissement ;
- Amélioration du recouvrement des coûts dans l'assainissement à travers, entre autres, la révision de la structuration du prix de l'eau pour accroître la part de la redevance assainissement sur la facture d'eau ;
- Exploration de nouvelles sources de financement notamment à travers la police de l'assainissement et la part assainissement sur la facture d'eau ;
- Promotion par tous les moyens pertinents, y compris à travers le plaidoyer, l'amélioration de l'environnement économique et financier, de l'attractivité du sous-secteur par rapport à des investissements portés par des acteurs privés ;
- Développement progressif du *sanitation marketing*, avec un appui aux ménages vulnérables en harmonisant les interventions (approche marketing vs subvention).
- Élaboration d'un(des) mécanisme(s) de collecte de la redevance assainissement dans les zones d'intervention de l'ONAS non incluses dans le périmètre de SEN'EAU.
- Mise en place des mécanismes de recouvrement de la redevance assainissement industriel conformément l'arrêté interministériel y affèrent.
- Implication optimale des collectivités territoriales dans le financement de l'assainissement, notamment l'autonome ;
- Renforcement de la contribution des ménages dans le financement de l'assainissement.
- Promotion des synergies sectorielles dans la gestion de l'eau et de l'assainissement dans des périmètres spéciaux comme la ville sainte de Touba.

3.6.2.3 Objectif spécifique 3 : Renforcer la gouvernance du sous-secteur de l'assainissement liquide

- Définition et mise en œuvre d'une réforme profonde de la gestion du service public de l'assainissement impliquant la révision du cadre institutionnel pour l'adapter aux enjeux et défis actuels ;
- Mise à jour des textes législatifs et réglementaires du sous-secteur et élaborer une norme de réutilisation des produits issus des eaux usées et des boues de vidange ;
- Prise en compte effective de l'assainissement dans l'autorité de régulation (y compris dans la dénomination) ;
- Renforcement des services déconcentrés par la création de directions régionales et leur dotation en personnel et logistique suffisants ;
- Renforcement de la centralité du MHA dans la gestion des opérations d'assainissement à travers la systématisation de la mise en place d'un système de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les projets d'assainissement portés par d'autres acteurs publics ;
- Renforcement de la coordination sous-sectorielle pour mutualiser et harmoniser les interventions et leur dotation en personnel et logistique suffisants ;
- Renforcement de la transparence ainsi que de la communication à l'endroit des citoyens ;
- Accélération de l'opérationnalisation de la Police de l'Assainissement, et éventuellement envisager son intégration avec la Police de l'Eau, pour une application des sanctions prévues contre les acteurs de mauvais comportements sur les infrastructures ;
- Développement et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur de l'assainissement ;
- Renforcement de la collaboration avec les ministères en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire dans le cadre de l'élaboration de Plans Directeurs d'Urbanisme et des Plans d'Occupation des Sols et veiller à leur stricte application ;
- Élaboration de Plans Directeurs d'Urbanisme et des Plans d'Occupation des Sols et veiller à leur stricte application ;
- Renforcement des Connaissances, Attitudes, Pratiques et Outils de prévention et de l'alerte précoce intégrée en matière de prévention et de gestion des inondations ;
- Mise en place d'un corps des volontaires de l'assainissement.

Pour l'atteinte de ces objectifs spécifiques, le MHA mettra en œuvre des actions déclinées en activités, projets et mesures adossés au programme budgétaire **PROGRAMME D'ACCÈS SÉCURISÉ À L'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES (PAGEP)**. La mise en œuvre des actions de ce programme budgétaire nécessite l'exécution des activités et des projets par **la Direction de l'Assainissement, l'Office national de l'Assainissement du Sénégal et la Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations**.

3.6.3 ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : GESTION INTÉGRÉE ET DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

3.6.3.1 Objectif spécifique 3.1 : Améliorer la Gouvernance, les instruments de gestion et le Système d'information

- Institutionnalisation et opérationnalisation des cadres de concertation à tous les niveaux ;
- Renforcement et modernisation du dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données ;

- Redéfinition et harmonisation des missions des structures en charge de la gestion des ressources en eau aux plans stratégique et opérationnel.
- Renforcement des ressources humaines qualifiées, de la logistique et des capacités techniques aux niveaux central et déconcentré ;
- Promotion d'un portage territorial et opérationnalisation des outils de planification ;
- Réactualisation et vulgarisation du cadre législatif et réglementaire sur les ressources en eau auprès des différents acteurs y compris les usagers ;
- Promotion de la diversification et de la mobilisation des ressources financières.
- Renforcement des cadres de concertation avec les acteurs locaux aux différents échelons (UGP, Sous-UGP et sur le plan local) ;
- Réhabilitation, renforcement et modernisation des réseaux d'observation et de mesure ainsi que le dispositif de traitement et de diffusion de données ;
- Renforcement de la coopération transfrontalière autour des eaux de surface et souterraines à travers le soutien aux organismes de gestion des bassins et aux initiatives inter-Etats ;
- Renforcement des infrastructures durables sur les cours d'eau transfrontaliers à travers des politiques de financement adéquats et de gestion performante ;
- Renforcement de l'hydro-diplomatie pour la promotion de la Paix, du Développement et de la Coopération autour de l'Eau.

3.6.3.2 Objectif spécifique 3.2 : Améliorer la qualité des masses d'eau et des services

- Application stricte de la réglementation sur les rejets et l'utilisation des engrais, pesticides et produits phytosanitaires ;
- Renforcement des capacités des agents chargés de la surveillance des ressources en eau ;
- Mise en place de systèmes efficaces de traitement et de drainage des eaux de rejets ;
- Élaboration et de mise en œuvre de plans de gestion des pollutions autour de plans d'eau stratégiques tels le Lac de Guiers ;
- Promotion de technologies et techniques de suivi et d'amélioration de la qualité des masses d'eau à travers des partenariats opérationnels entre chercheurs, institutions publiques et entreprises privées.

3.6.3.3 Objectif spécifique 3.3 : Réduire la vulnérabilité aux Changements climatiques

- Promotion des solutions fondées sur la nature ;
- Renforcement du contrôle des cours d'eau à travers des ouvrages de retenue ;
- Promotion de l'économie d'eau et de la gestion efficiente des usages ;
- Renforcement de la maîtrise de la ressource : connaissances disponibilité, des flux, de la qualité, de la demande, des usages.

3.6.3.4 Objectif spécifique 3.4 : Valorisation des eaux pour la croissance et la Sécurité alimentaire

- Promotion des conventions de partenariat avec les centres de recherches et des laboratoires ;
- Renforcement des dispositifs de mobilisation de la ressource ;
- Élaboration concertée de stratégies opérationnelles entre les secteurs de l'Eau et de l'Agriculture pour une prise en charge structurée des besoins en eau ;
- Construction d'ouvrages hydrauliques résilients et adaptés aux différents usages de l'eau.

3.6.3.5 Objectif spécifique 3.5 : Renforcer la gestion des connaissances et de la recherche action sur l'eau

- Inventaire, caractérisation et cartographie des cours d'eau intérieurs et des ouvrages ;
- Renforcement des ouvrages de mobilisation et mise en place d'un dispositif efficace de gestion de patrimoine ;
- Amélioration de la conception des ouvrages à travers des cahiers de charges pertinents ;
- Harmonisation des interventions
- Mise en place des cadres de gestion autour des points d'eau
- Renforcement du dispositif de collecte, traitement et diffusion des données.

Pour l'atteinte de ces objectifs spécifiques, le MHA mettra en œuvre des actions déclinées en activités, projets et mesures adossés au programme budgétaire **PROGRAMME GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PGIRE)**. La mise en œuvre des actions de ce programme budgétaire nécessite l'exécution des activités et des projets par **la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau, l'Office des Lacs et Cours d'Eau et la Cellule nationale OMVS-OMVG**.

3.6.4 ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DES INSTITUTIONS DU SECTEUR

Cet axe est décliné en trois objectifs spécifiques.

3.6.4.1 Objectif spécifique 4.2 : Renforcer la digitalisation, les capacités et performances dans la planification et l'exécution des opérations du secteur

- Promotion de la dématérialisation des procédures et du suivi des opérations ;
- Renforcement l'efficacité, l'efficience et la transparence à travers le déploiement du contrôle interne au sein du Ministère ;
- Accélération de la mise en œuvre du projet de mise en place de la plateforme de convergence des données ;
- Réactualisation et mise en œuvre effective de la feuille de route de renforcement de la digitalisation du secteur issue du Schéma Directeur des Systèmes d'Information ;
- Digitalisation des outils de suivi financier du secteur : contrôle des flux et mesure des résultats ;
- Mise en place d'un cadre stratégique multisectoriel
- Diversification des sources de financement (participatif, RSE, financements climatiques, taxes écologiques...);
- Mutualiser et faire converger les initiatives en matière de formation et de perfectionnement aux métiers de l'eau et de l'assainissement ;
- Renforcement des capacités des responsables de la chaîne managériale sur l'approche Budget-Programme ;
- Développement de la coopération avec les universités et instituts de recherche pour l'élaboration de maquettes de formation et la définition des thématiques de recherche et formation
- Renforcement des capacités des femmes et des jeunes, et de leur implication dans la gestion de l'eau ;
- Promotion du genre à travers l'actualisation des stratégies, la responsabilisation des femmes aux postes de décision, la mise en place de mécanismes de planification, de budgétisation et de suivi-évaluation sensibles au genre.

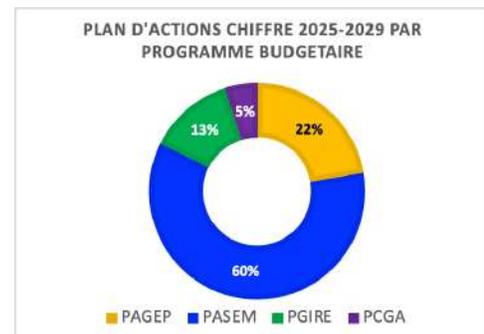
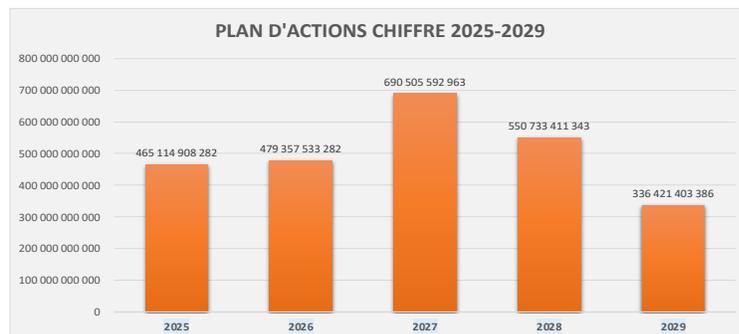
3.6.4.2 Objectif spécifique 4.3 : Consolider le cadre institutionnel et les réformes sectorielles

- Renforcement du cadre organisationnel du ministère pour une amélioration de l'efficacité opérationnelle et une rationalisation des structures aux niveaux central et déconcentré ;
- Révision inclusive de la législation globale du secteur, notamment le Code de l'eau, le Code de l'assainissement et la loi sur le service public de l'eau et de l'assainissement ;
- Opérationnalisation de l'autorité de régulation du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Amélioration et mise en œuvre de la stratégie de communication du ministère ;
- Évaluation inclusive et redéfinition de la réforme de la gestion du service public de l'eau dans une logique de convergence urbain/rural, d'efficacité opérationnelle, de cohérence hydraulique, d'implication optimale des collectivités territoriales, du secteur privé et des usagers.

Pour l'atteinte de ces objectifs spécifiques, le MHA mettra en œuvre des actions déclinées en activités, projets et mesures adossés au programme budgétaire **PROGRAMME PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE (PCGA)**. La mise en œuvre des actions de ce programme budgétaire nécessite l'exécution des activités et des projets par **le Cabinet du Ministre, le Secrétariat général et ses services rattachés (la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes, la Cellule de Passation des Marchés, la Cellule Genre, la Cellule Informatique et la Cellule juridique), la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) et l'Inspection interne.**

3.7 COUT DE LA STRATEGIE

Les différentes activités prévues sur la période couverte, 2025-2029, sont globalement estimés à 4 183 milliards FCFA. Le coût total de la stratégie est réparti entre 1076,7 milliards FCFA pour le public et 3106,3 milliards FCFA pour le privé ; il est aussi décliné sur les quatre (04) programmes budgétaires. Ainsi, ce coût global réserve 60% au PASEM, 22% au PAGEP, 13% au PGIRE et 5% au PCGA. Cette répartition assez disproportionnée est fortement influencée par la programmation de grands projets contenus dans l'Initiative des Autoroutes de l'Eau et qui impliquent des montants assez importants au vu de la grande taille des opérations de transferts d'eau.



Ainsi, conformément aux orientations déclinées dans la SND et dans le souci impérieux de maîtriser et de rationaliser l'endettement public, le plan de financement de la stratégie favorisera les mécanismes endogènes, les partenariats public-privé, une part dimensionnée de ressources concessionnelles, des financements innovants (participatif, RSE, financements climatiques, taxes écologiques) ainsi que des capitaux privés.

Au-delà des ressources financières, la mise en œuvre de ce plan d'actions va nécessiter la mise en place de partenariats diversifiés avec toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les universités et instituts de recherche pour mieux impulser et valoriser les productions scientifiques sur les thèmes liés à l'eau, etc.

Pour une mise en œuvre convenable de la LPSD au niveau des territoires, telle que préconisée dans la SND, les allocations budgétaires du MHA ont été réparties entre les huit (08) pôles suivant le tableau ci-dessous. Ainsi, on note un certain rééquilibrage qui contribue à réduire les disparités en matière d'allocations pour les investissements. En effet, le triangle DMT cumule à 19%, le « Grand Centre » (avec les pôles Diourbel-Louga et Centre) pèse pour 23%, la Zone Nord (pôles Nord et Nord-Est) est dotée de 20% alors que la Zone Sud est à 38%.

Pôles de développement	Dépenses totales par pôles (en milliards de F CFA)	Dépenses totales par pôles (en %)
Dakar	172,272	16,00%
Thiès	32,301	3,00%
Diourbel-Louga	139,971	13,00%
Centre	107,67	10,00%
Sud	172,272	16,00%
Sud-Est	236,874	22,00%
Nord	86,136	8,00%
Nord-Est	129,204	12,00%
TOTAL	1076,7	100%

Source : DGPPE/MEPC et CPCSP/MHA

3.8 CADRE DE PILOTAGE ET SUIVI EVALUATION

3.8.1 LES ORGANES DE SUIVI ET LEUR COMPOSITION

La mise en œuvre du plan d'actions prioritaires dans le cadre de l'agenda national de transformation consacre l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats et, partant, une culture de mesure régulière des performances et de feed-back. Ainsi, sur le plan national, le dispositif de suivi-évaluation sera défini et mis en œuvre et articulé autour de quatre (04) blocs : le suivi opérationnel, le suivi stratégique, l'évaluation des projets et programmes et l'évaluation des politiques publiques. L'ancien cadre harmonisé de suivi-évaluation (CASE) sera réformé pour mettre en place un nouveau cadre de suivi-évaluation qui définit les rôles et responsabilités de tous les acteurs impliqués, avec une coordination efficace. Sur le plan sectoriel, le mécanisme de suivi-évaluation sera aussi aligné avec le dispositif national, tout en capitalisant l'expérience engrangée dans ce domaine.

D'un point de vue opérationnel, le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique sectorielle va s'aligner sur l'exécution du Budget-Programme par Objectif afin de suivre l'exécution de la planification budgétaire ainsi que des matrices de performances déclinées dans les DPPD et les PAP en vue d'améliorer le rapport entre les ressources engagées et les résultats obtenus. Le dispositif de suivi-évaluation reposera ainsi sur l'animation de la chaîne PBSSE (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-Évaluation) à travers la mobilisation des différents acteurs de la chaîne managériale du BPO, notamment le Coordonnateur des programmes, les Responsables de programmes, d'Actions, d'Activités et les structures supports que sont la Cellule en charge de la Planification et le Contrôle de gestion.

Cette animation permettra ainsi d'instaurer un dialogue de gestion permanent essentiel à la mesure régulière des résultats pour apporter, à chaque fois que de besoin, les ajustements nécessaires à l'efficacité et à l'efficience dans l'exécution des projets, programmes et réformes. Enfin, les rapports fonctionnels et les règles du jeu entre les services d'appui-conseil et les responsables de programme, d'action et d'activité seront organisés par une charte et des protocoles de gestion. Le dispositif est un outil de valorisation et d'organisation du dialogue de gestion et de la recherche de la performance dans la gouvernance budgétaire des programmes et dans l'interaction de la mise en œuvre sur le plan vertical « intra-programme » comme celui horizontal « inter-programmes ». Pour mieux déployer ce dispositif, les organes de suivi identifiés à travers un arrêté ministériel sont en l'occurrence :

- Le comité de pilotage présidé par le Ministre ou son représentant et qui regroupe l'ensemble des Directeurs nationaux, des Directeurs généraux, des Coordonnateurs de Cellule, des Responsables de Programmes, des représentants des services du MFB, du MEPC, du Bureau de Suivi et des partenaires du secteur pour suivre tout le processus et en valider les résultats,
- Le comité technique sectoriel qui regroupe la DAGE, la CPCSP et le représentant de la DPB est la cheville ouvrière qui sert d'interface avec les responsables de programmes et les points focaux des directions pour la collecte et la centralisation des données qui alimentent le système de suivi-évaluation.
- Le Secrétaire général est chargé de veiller à la mise en œuvre du dispositif global en tant que Coordonnateur des programmes.

3.8.2 LES SUPPORTS DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DE GESTION

La collecte et le traitement de données fiables restent un défi important pour l'implémentation optimal du dispositif de suivi-évaluation. Les avancées importantes enregistrées dans le cadre du PEPAM seront renforcées en matière de définition d'un référentiel des procédures et indicateurs sectoriels, de conduite d'opérations de collecte, traitement et diffusion de données aux niveaux national et international en s'intégrant aux plateformes globales telles JMP, GEMI, GLASS, TrackFin.

Il faudra cependant exploiter les importantes marges de progrès offertes par le recours à la digitalisation des processus de collecte, de traitement et de diffusion. En dehors des plateformes internes de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion de données qui sont disponibles ou en préparation et couvrant une diversité de fonctions, des processus de collecte de données complémentaires sont mobilisés à travers la réalisation d'enquêtes ménages par l'ANSD (deux éditions d'enquêtes ménages WASH ont été réalisées) de même que les inventaires de points d'eau ou les autres procédures prévues dans le cadre du suivi de l'ODD6 ou l'élaboration des comptes nationaux pour l'Eau et l'Assainissement, pour ne citer que ceux-là.

Des Plans de Travail et Budget annuels (PTBA) seront élaborés en relation avec les PAP afin de mieux décliner à l'échelle infra-annuelle les projections de réalisations budgétaires et opérationnelles. Pour se faire, une planification trimestrielle est établie et un suivi d'étape est conduit pour mesurer l'état d'avancement technique et financier des programmes grâce à l'analyse profonde des écarts entre les cibles et les niveaux atteints à travers les indicateurs d'intrants, d'activités et d'extrants. Ce travail sera facilité par l'animation efficace de la chaîne PPBSE et permettra ainsi d'alimenter le Rapport annuel de Performances (RAP) qui sera essentiel pour la conduite des audits de performance. Ainsi, de manière systématique les principaux outils et procédures suivants seront mobilisés :

- Le système d'Information de la Performance (SIP) sera alimenté par un rapport de suivi trimestriel (RST) du contrôleur de gestion dont la fonction de conseil à la performance permet d'ajuster périodiquement la conduite des opérations par programme ;
- Le rapport annuel de performance qui permet de mesurer l'atteinte des résultats programmés dans les PAP du DPPD ;
- Le rapport de la revue annuelle sectorielle qui fera le point sur la performance globale du secteur et les facteurs bloquants pour améliorer les résultats.

Le secteur WASH a régulièrement organisé des revues annuelles sectorielles conjointes dans une logique d'imputabilité et de pilotage transparent et inclusif de la mise en œuvre de la politique sectorielle. Le suivi-évaluation devra cependant veiller à actualiser les procédures et indicateurs de suivi, veiller à la mise à jour et au dialogue des systèmes d'information et surtout travailler à promouvoir l'utilisation des données pour éclairer les processus décisionnels. Dans le même sillage, il est important de faire mention de la forte ambition du Ministère de capitaliser et pérenniser les Concertations nationales sur l'Eau et l'Assainissement (PENC'EAU) à travers un dialogue sectoriel inclusif et régulier. Au bout de cinq (05) ans, une évaluation de la mise en œuvre de la LPSD sera conduite pour, à la fois, mesurer les performances enregistrées dans le cadre de l'exécution du plan d'actions y afférent et actualiser la politique sectorielle, en tenant compte de l'évolution des politiques et stratégies aux niveaux international, continental, régional et national.

3.8.3 MONITORING DE LA GOUVERNANCE MINISTÉRIELLE (LE CONTRÔLE INTERNE)

L'Inspection interne est instituée depuis 1982 et est régie par le décret 2021-827 du 16 août 2021, pour servir de bras technique devant accompagner la tutelle dans l'atteinte de ses objectifs. L'élaboration de la nouvelle LPSD 2025-2029 correspond à la première phase de redressement dans le nouveau Programme d'action gouvernementale dans lequel l'axe Bonne Gouvernance et Engagement africain constituent un pilier central. Sous ce rapport, l'Inspection interne est appelée à jouer un rôle fondamental pour garantir l'éclosion et la consolidation d'un dispositif de contrôle global empreint de valeurs pour assurer la transparence dans la conduite des opérations et la fiabilité dans la gestion des données. Ceci permettra de concrétiser l'esprit du « *Jub Jubbal Jubanti* ». Son action porte régulièrement sur :

- la mise en place d'une cartographie globale des risques des programmes à travers un audit basé sur les risques de toutes les entités du Ministère ;
- la réalisation de vérification administratives et financières (VAF) et de vérification de l'optimisation des ressources (VOR) sur toutes les opérations de gestion ;
- la conduite d'audits de régularité, financiers voire de performance pour s'assurer du respect scrupuleux des normes qui commandent les procédures de gestion publique.

3.9 SYNTHÈSE DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

La matrice d'analyse des risques présentée en annexe 4 couvre les différents types de risques (climatiques, environnementaux, de marché, budgétaires, financiers, économiques, physiques, sociaux, politiques, de performance et technologiques) associés aux quatre programmes budgétaires du ministère. Elle évalue chaque risque en termes de probabilité, d'impact et de criticité, tout en proposant des actions de mitigation ou de contingence. Cette matrice sera suivie parallèlement à la mise en œuvre de la LPSD, afin de garantir une gestion proactive des risques tout au long du processus.

Fait à Dakar, le

Cheikh Tidiane DIEYE



**Ministre de l'Hydraulique et de
l'Assainissement**

Abdourahmane SARR



**Ministre de l'Économie, du Plan et de la
Coopération**

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DE LA LPSD (MATRICE DES CONTRAINTES DÉFIS, ENJEUX ET PRIORITÉS - CADRE STRATÉGIQUE)

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC		
SOUS-SECTEURS	CONTRAINTES ET DÉFIS	PRIORITÉS ET ENJEUX
Sous-secteur 1 : Hydraulique	Déséquilibre financier et retard de paiement.	Mise en place d'un cadre de gouvernance et de régulation efficace.
	Tarifification inadaptée en milieu urbain	Réforme tarifaire pour garantir la viabilité financière.
	Fragilité des infrastructures et vétusté du réseau en milieu rural	Encouragement des PPP et diversification des financements.
	Forte dépendance aux financements extérieurs.	Modernisation et digitalisation des infrastructures.
	Faible implication des collectivités locales.	Création d'un Holding EAU pour une gestion optimisée.
	Impact des charges énergétiques sur l'exploitation	Accroissement des investissements et extension des réseaux.
	Mauvaise qualité des eaux souterraines dans plusieurs zones	
Sous-secteur 2 : Assainissement	Couverture insuffisante, particulièrement en milieu rural.	Développement des solutions technologiques innovantes.
	Multiplicité des acteurs et faiblesse de la coordination	Création d'une autorité de régulation sectorielle.
	Coût élevé des services limitant l'accessibilité.	Réforme du sous-secteur de l'assainissement urbain et péri urbain favorable à une meilleure implication du secteur privé
	Manque de mécanismes de régulation et faible structuration du secteur.	Accroissement des investissements et extension des réseaux.
	Insuffisance des infrastructures pour la gestion des eaux usées et des boues de vidange.	
	Manque d'investissements privés : rentabilité faible, accès limité au crédit, faible incitation fiscale	
Sous-secteur 3 : GIRE	Manque de coordination entre les acteurs et absence de mécanismes intersectoriels.	Mise en place d'un cadre de gouvernance intersectoriel, arrimé aux cadres de concertations de la GIRE territoriale
	Surexploitation et pollution des ressources en eau.	Protection et gestion durable des ressources en eau.
	Conflits d'usage et enjeux géopolitiques liés aux ressources transfrontalières.	Développement de la coopération transfrontalière.
	Faible prise en compte des données scientifiques dans la gestion des ressources.	Valorisation des solutions alternatives (recyclage des eaux usées, optimisation des prélèvements).
	Participation limitée du secteur privé en raison des contraintes réglementaires et de la faible rentabilité des projets GIRE	
GOVERNANCE	Complexité administrative et lenteur des réformes.	Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel.
	Manque de transparence et coordination insuffisante des acteurs.	Digitalisation et modernisation des outils de gestion.
	Dépendance aux financements extérieurs et insuffisance des financements domestiques.	Promotion de la transparence et de la redevabilité.
	Faiblesses dans la mise en œuvre de mécanismes de suivi et d'évaluation.	Développement de financements innovants et durables.

SYNTHESE DU CADRE STRATEGIQUE

Vision : La sécurité de l'eau et de l'assainissement pour un accès universel, équitable et durable à des services d'eau multi-usages dans des territoires assainis, résilients, prospères et pour des écosystèmes durables

Objectif général : Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030, l'accès universel à des services sécurisés d'eau et d'assainissement tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau basée sur l'approche nexus et la coopération

Orientation stratégique1 : Accès sécurisé et inclusif à l'eau et promotion de l'eau productive

PROGRAMMES

ACTIONS

Programme1 : Programme d'accès sécurisé à l'eau multi-usage (PASEM)	Action 1.1 : Coordination et gouvernance du PASEM	Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau
	Action 1.2 : Développement l'Accès Sécurisé à l'Eau [DASE]	Assurer l'accès universel à l'eau potable et renforcer la sécurité de l'approvisionnement
	Action 1.3 : Amélioration de la Qualité du Service d'Eau [AQSE]	Garantir un équilibre durable entre exploitation, gestion professionnelle et performance technique

Orientation stratégique2 : Accès sécurisé et inclusif à des services d'assainissement et promotion de l'économie circulaire

Programme 2 : Programme d'accès sécurisé à l'assainissement et de gestion des eaux pluviales (PAGEP)	Action 2.1 : Renforcement des capacités, suivi des projets et réformes d'assainissement	Renforcer la gouvernance du sous-secteur de l'assainissement liquide
	Action 2.2 : Développement du patrimoine et Accès sécurisé à l'assainissement	Améliorer l'accès à des systèmes d'assainissement durables dans une démarche d'économie circulaire de l'eau
	Action 2.3 : Prévention et gestion des eaux pluviales et des inondations	Élaboration d'une stratégie nationale et d'un programme intégré de gestion durable des inondations

Orientation stratégique 3 : Gestion intégrée et durable des ressources en eau

Programme 3 : Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)	Action 3.1 : Renforcement des capacités, suivi des projets	Améliorer la Gouvernance, les instruments de gestion et le Système d'information
	Action 3.2 : Mobilisation et valorisation des eaux de surface	Valorisation des eaux pour la croissance et la Sécurité alimentaire
	Action 3.3 : Planification et mise en œuvre territorialisées de la GIRE	Gestion de la Qualité des masses d'eau et des services

Orientation stratégique 4 : Renforcement de la gouvernance et des institutions du secteur

Programme 4 : Programme de coordination et de gestion administrative (PCGA)	Action 4.1 : Renforcement des capacités, digitalisation et aspects transversaux	Développer de manière durable et équitable les capacités des acteurs du secteur
	Action 4.2 : Planification, suivi technique et financier des projets et programmes	Améliorer la qualité de l'exécution des opérations du secteur
	Action 4.3 : Amélioration de la gestion, du pilotage et de la coordination sectorielle	Consolider le cadre institutionnel et les réformes sectorielles

ANNEXE 2 : ARTICULATION CADRE ODD, SND 2050 ET POLITIQUE SECTORIELLE

				
	Axes stratégiques de la SND	Objectifs Stratégiques	Alignement sectoriel	Programmes sectoriels
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Axe 1 : Economie Compétitive	OS 1.1 : Développer des moteurs de croissance dans des pôles territoires compétitifs	Industries agroalimentaires	PASEM
		OS 1.3 : Développer le financement domestique et les financements innovants	Mécanismes innovants de financements du secteur (Fonds Bleu, FVC, etc.)	PCGA
		OS 1.4 : Construire un cadre des affaires attractif pour le secteur privé national et l'investissement étranger	La viabilité économique et financière des Délégations de Service Public ainsi que des concessions en matière d'Eau et Assainissement	PASEM
		OS 1.5 : Bâter un système de recherche et d'innovation (R&I) dynamique	Le renforcement de la Recherche et innovation dans le secteur Eau et Assainissement	PCGA
		OS 1.6 : Accélérer la révolution numérique de l'économie	Le renforcement de la digitalisation dans le secteur Eau et Assainissement	PCGA
	Axe 2 : Capital humain de qualité et Equité sociale	OS 2.5 : Renforcer l'accès aux services sociaux de base	EA 2.5.1 : L'amélioration de l'accès à l'eau de qualité	PASEM
		OS 2.6 : Mettre en place une politique d'emploi efficace	EA 2.5.2 : L'amélioration des services d'assainissement La création d'emplois « bleu » dans le secteur Eau et Assainissement	PAGEP PCGA
	Axe 3 : Aménagement et Développement durables	OS 3.1 : Assurer un aménagement durable des territoires et une urbanisation organisée	EA3.1.1 : La promotion d'un aménagement durable des territoires, avec le développement de pôles économiques intégrés et de l'économie circulaire	PGIRE
			EA3.1.2 mise en œuvre d'un plan d'action Prioritaires de Gestion des Inondations PAPGI (2025-2029)	PAGEP
			EA 3.1.3 : La construction de villes durables (vertes, résilientes et intelligentes) par une coordination des politiques sectorielles	PGIRE & PAGEP
		OS 3.2 : Promouvoir une gestion durable des écosystèmes naturels	EA 3.2.1 : La conservation de la biodiversité et des services écosystémiques	PGIRE
		OS 3.3 : Conduire une transition énergétique juste et équitable	EA 3.3.1 : Le renforcement du mix énergétique (dans le secteur Eau et Assainissement) EA 3.3.3 : L'utilisation moins carbonée des ressources énergétiques	PASEM & PAGEP PASEM & PAGEP
	Axe 4 : Bonne Gouvernance et Engagement africain	OS 4.1 : Renforcer l'État de droit et la protection du citoyen	EA 4.1.2 : L'accès inclusif des citoyens à un service public de qualité	PCGA
		OS 4.3 : Réformer l'Administration publique centrale et décentralisée	EA 4.3.2 : La mise en cohérence des attributions et des interventions des services étatiques	PCGA
		OS 4.6 : Impulser les réformes et projets nécessaires au renforcement de l'intégration Africaine	AE 4.6.4 : La Promotion de la mise en place des infrastructures et mécanismes de soutien à l'intégration	PCGA

ANNEXE 3 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	PROGRAMMES	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	COÛT ESTIME	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	PROGRAMMES
				Indicateur	Valeur de référence 2025	Valeur cible 2029	
ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Accès sécurisé et inclusif à l'eau et promotion de l'eau productive	Programme 1 : Programme d'accès sécurisé à l'eau multi-usage (PASEM)	Action 1.1 : Coordination et gouvernance du PASEM	Le cadre institutionnel et les performances du sous-secteur de l'eau potable sont satisfaisants	Ratio d'exécution des CP /crédits de paiement ouverts	ND	Au moins 90%	13 374 661 657
		Action 1.2 : Développement de l'Accès Sécurisé à l'Eau [DASE]	Augmentation du taux d'accès en eau potable	Taux d'accès amélioré à l'eau potable	96,9% en milieu rural ;	100%	1 840 611 822 866
					98,7% en milieu urbain	100%	
					97% global (base 2022)	100%	
		Taux d'accès sécurisé à l'eau potable (*)	15,3% en milieu rural ; (base 2023)	30%			
29,6% en milieu urbain (base 2020)	60%						
Action 1.3 : Amélioration de la Qualité du Service d'Eau [AQSE]	Poursuite de la réforme de l'hydraulique rurale	Taux d'incorporation des sites dans le périmètre des DSP	27-91%	100%	658 071 904 612		
ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Accès sécurisé et inclusif à des services d'assainissement et promotion de l'économie circulaire	Programme 2 : Programme d'accès sécurisé à l'assainissement et gestion des eaux pluviales (PAGEP)	Action 2.1 : Renforcement des capacités, suivi des projets et réformes d'assainissement	Le cadre institutionnel et les performances du sous-secteur de l'assainissement sont satisfaisants	Disponibilité de l'étude modélisation technico-financière pour la délégation du service public de l'assainissement au secteur privé	ND	Rapport de l'étude disponible (2026)	3 469 037 673
				Ratio d'exécution des CP /crédits de paiement ouverts	ND	Au moins 90%	
		Action 2.2 : Développement du patrimoine et Accès	L'accès aux systèmes d'assainissement est renforcé en milieu rural et urbain	Taux d'accès amélioré aux services d'assainissement	52,6% en milieu rural ;	100%	766 059 206 770
71,7% en milieu urbain	100%						

		sécurisé à l'assainissement			62,6% global (base 2022)	100%	
				Taux d'accès sécurisé aux services d'assainissement	8,5% en milieu rural ;	Au moins 25%	
					27,5% en milieu urbain ;	Au moins 50%	
		Taux de traitement /dépollution des eaux usées en milieu urbain	71,4% en 2020 dont 4% respectent normes de rejet NS-05-061	Au moins 80% en 2029 dont au moins 15% respectent normes de rejet NS-05-061			
		Le linéaire de réseau disponible est renforcé	Taux d'extension de réseaux réalisés en milieu rural	ND	100%		
			Taux de renouvellement de réseaux réalisés en milieu urbain	1,47%	Au moins 10%		
Action 2.3 : Prévention et gestion des eaux pluviales et des inondations	Les eaux pluviales sont drainées et gérées de manière satisfaisante	Proportion de personnes sensibilisées sur les risques d'inondation sur la base du MMT et des ortho photos	ND	100%	163 446 812 592		
ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Gestion intégrée et durable des ressources en eau	Programme 3 : Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)	Action 3.1 : Renforcement des capacités, suivi des projets	La politique de gestion intégrée des ressources en eau est mise en œuvre de manière satisfaisante	Disponibilité de la version révisée du Code de l'Eau transmise au Secrétariat général du Gouvernement	Transmission d'une nouvelle version alignée au nouveau référentiel Sénégal 2025		42 499 610 397
		Action 3.2 : Mobilisation et valorisation des eaux de surface	Les réserves stratégiques du Lac de Guiers sont sécurisées	Superficie libérée de l'occupation par le Typha (ha)	ND	600	472 594 201 555
		Action 3.3 : Planification et mise en œuvre territorialisées de la GIRE	Les performances dans la mise en œuvre du PAGIRE 2 sont améliorées	Niveau de mise en œuvre de la GIRE	55 (BASE 2023)	80	22 607 349 536
ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Renforcement de la gouvernance et	Programme 4 : Programme de coordination et de gestion administrative (PCGA)	Action 4.1 : Renforcement des capacités, digitalisation et aspects transversaux	L'utilisation des outils digitaux améliore l'efficacité et la transparence des initiatives de coordination	Niveau de mise en œuvre de la stratégie numérique ministérielle	ND	Au moins 80%	3 015 765 557

des institutions du secteur		Les principes d'égalité de genre sont mieux pris en compte dans la mise en œuvre des actions.	Taux d'exécution du plan d'action genre	ND	Au moins 70%	
	Action 4.2 : Planification, suivi technique et financier des projets et programmes	Les opérations du Ministère sont planifiées coordonnées et suivies de manière performante	Taux de mise en œuvre du PTA	ND	Au moins 95%	
		Les missions d'audit et de vérifications administratives, financières et techniques sont réalisées	Taux de réalisation des missions d'audit	100%	100%	
	Action 4.3 : Amélioration de la gestion, du pilotage et de la coordination sectorielle	Les mécanismes de pilotage et contrôle de l'action ministérielle sont opérationnels	Taux de mise en œuvre du Budget programme	57,14%	95%	198 216 706 482
			Rapport de revue annuelle sectorielle partagé	Élaboré et partagé	Élaboré et partagé	
		Le secteur privé est davantage impliqué dans le financement du secteur	Part des investissements privés dans le financement du secteur	ND	Au moins 40%	
	COUT TOTAL					

ANNEXE 4 : MATRICES D'ANALYSE DES RISQUES

Matrice d'analyse des risques du PAEP

Risques	Oui/Non	Quels risques?	(3) Élevé, (2) Moyen (1) Faible	Quel impact sur le développement du secteur ? (3) Fort, (2) Moyen (1) Faible	Nive au de critic ité (/9)	Action de mitigation ou de contingence
Risques climatiques	Oui	Vulnérabilité accrue des ressources en eau aux changements climatiques. Aggravation du stress hydrique	3	3	7	Développement de systèmes résilients, planification basée sur les scénarios climatiques. Réduction des prélèvements d'eau souterraine
Risques environnementaux	Oui	Pollution de l'eau (physico-chimique et bactériologique), non-conformité aux directives de l'OMS.	2	2	6	Développement de technologies de traitement avancées et de surveillance continue des eaux.
Risques de marché	NON	-	-	-	-	-
Risques budgétaires	Oui	Insuffisance des fonds, dépassement de budget	3	3	8	Accélérer la mise en place du fond bleu. Prioriser les projets impactant les zones sujettes au stress hydrique
Risques financiers	Oui	Difficulté à mobiliser des financements. Manque de rentabilité des contrats PPP, pour le secteur privé dans les zones rurales.	3	3	8	Recherche de partenariats public-privé, adoption de financements innovants, diversification des sources de financement. Développement du fond bleu. Inclure des garanties publiques et des mécanismes de partage des risques.
Risques économiques	Oui	Instabilité économique, inflation, baisse du pouvoir d'achat	2	2	4	Adaptation de la politique tarifaire, prise en compte des ménages vulnérables, recherche de financements externes.
Risques physiques	Oui	Endommagement des infrastructures (réseau, station de traitement, panne de forage etc.)	2	2	4	Maintenance régulière, systèmes de détection de problèmes techniques.
Risques sociaux	Oui	Résistances des populations rurales aux réformes (tarification, délégation de services publics).	2	2	4	Sensibilisation et inclusion des communautés, gouvernance participative, dialogue continu avec les parties prenantes.
Risques politiques	Oui	Instabilité politique, changements dans les priorités gouvernementales	3	3	6	Maintien de relations étroites avec les autorités, plaider pour la continuité des projets, structures politiques stables.
Risques de performance	Oui	Manque de coordination entre les parties prenantes. Retard dans l'exécution des projets de grande envergure.	2	2	6	Mettre en place un suivi-évaluation renforcé, améliorer la coordination des acteurs

Risques technologiques	Oui	Défaillance dans la maintenance et la gestion des systèmes de Grands Transfert d'eau	2	2	5	Encouragement de l'adoption de technologies de pointe, partenariats pour développer des solutions innovantes.
------------------------	-----	--------------------------------------------------------------------------------------	---	---	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Matrice d'analyse des risques du PAGEP

Risque	Oui/Non	Quels risques ?	(3) Élevé, (2) Moyen (1) Faible	Quel impact sur le développement du secteur ? (3) Fort, (2) Moyen (1) Faible	Niveau de criticité (/9)	Action de mitigation ou de contingence
Risques climatiques	Oui	Variabilité climatique, inondations récurrentes, et sécheresse.	3	3	8	Développement d'infrastructures résilientes au climat, intégrer la gestion des inondations dans la planification urbaine, valorisation des eaux de pluie
Risques environnementaux	Oui	Pollution des sources d'eau, dégradation des écosystèmes aquatiques	2	2	5	Renforcer les capacités de traitement, valorisation des boues de vidange, promotion de l'économie circulaire.
Risques de marché	NON	-	-	-	-	-
Risques budgétaires	Oui	Insuffisance de financement pour les projets d'assainissement et de gestion des eaux pluviales	3	3	8	Mobiliser des fonds alternatifs, augmentation de la redevance assainissement, application du principe de pollueur/payeur
Risques financiers	Oui	Difficulté à mobiliser des financements pour l'assainissement et la gestion des eaux pluviales	3	3	8	Réforme du sous-secteur de l'assainissement et recherche d'un équilibre financier du secteur
Risques économiques	Oui	Instabilité économique, inflation, baisse du pouvoir d'achat, ralentissement des investissements	2	2	4	Adaptation des tarifs en fonction du revenu des ménages, plaidoyer pour un sous-secteur attractif, soutien aux ménages vulnérables.
Risques physiques	Oui	Endommagement des infrastructures d'assainissement. Endommagement ou rupture de digues dû à des événements climatiques extrêmes. Débordement des bassins de rétention des eaux pluviales	2	2	6	Suivi régulier des infrastructures, mise en place de systèmes de maintenance préventive, formation des acteurs. Implication du secteur privé dans l'exploitation des ouvrages.
Risques sociaux	Oui	Acceptation limitée des réformes d'assainissement, et des mesures d'économie circulaires	2	2	4	Sensibilisation communautaire, inclusion des populations dans la planification et la gestion des services.
Risques politiques	Oui	Instabilité politique, priorisation insuffisante des projets d'assainissement	3	3	6	Plaidoyer pour la pérennité des projets, renforcement des partenariats avec les autorités locales, stabilité des politiques

						publiques.
Risques de performance	Oui	Manque d'efficacité dans la gestion des projets d'assainissement, retard dans la mise en œuvre	2	2	4	Renforcement de la capacité institutionnelle, mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux.
Risques technologiques	Oui	Non-adoption de technologies innovantes pour la gestion des eaux usées et des boues de vidange	2	2	4	Promotion de l'innovation, intégration de technologies adaptées au contexte local, formation continue des acteurs.

Matrice d'analyse des risques du PGIRE

Risque	Oui/Non	Quels risques ?	(3) Élevé, (2) Moyen (1) Faible	Quel impact sur le développement du secteur ? (3) Fort, (2) Moyen (1) Faible	Niveau de criticité (/9)	Action de mitigation ou de contingence
Risques climatiques	Oui	Changements dans les régimes de précipitations, sécheresse prolongée, inondations	3	3	8	Mise en place de solutions fondées sur la nature, renforcement de la résilience des infrastructures, gestion durable de l'eau.
Risques environnementaux	Oui	Pollution des ressources en eau, dégradation des écosystèmes aquatiques	2	2	5	Surveillance renforcée des rejets industriels et agricoles, renforcement de la réglementation environnementale.
Risques de marché	NON	-	-	-	-	-
Risques budgétaires	Oui	Insuffisance de financement pour réhabiliter et moderniser les réseaux d'observation.	3	3	9	Mobiliser des fonds verts et des financements internationaux, renforcer les priorités GIRE dans le budget du MHA.
Risques financiers	Oui	Difficulté à mobiliser des financements pour les projets de gestion des ressources en eau.	3	3	9	Développer des partenariats public-privé, diversifier les sources de financement (fonds climatiques, bailleurs internationaux).
Risques économiques	Oui	Instabilité économique ralentissant les investissements dans le secteur	2	2	4	Plaidoyer pour l'importance stratégique de l'eau dans la croissance économique, optimisation des investissements.
Risques physiques	Oui	Endommagement des infrastructures hydrauliques, risques d'effondrement des ouvrages de lutte contre les crues	2	2	4	Suivi régulier des infrastructures, entretien et réhabilitation des ouvrages existants, mise en place de dispositifs de maintenance

Risques sociaux	Oui	Conflits d'usages, résistance aux politiques de gestion de l'eau	2	2	4	Sensibilisation continue, participation des communautés dans les processus de décision, création de cadres de concertation.
Risques politiques	Oui	Instabilité politique, changements dans les priorités gouvernementales, conflits de gouvernance sur les ressources en eau	3	3	6	Renforcement des mécanismes de concertation, engagement des parties prenantes à tous les niveaux, plaidoyer politique pour la pérennité des projets.
Risques de performance	Oui	Faible coordination entre les acteurs, inefficacité dans l'application des politiques et des réglementations	2	2	4	Mettre en place un cadre de gestion intégré et renforcer les mécanismes de suivi-évaluation des performances des projets
Risques technologiques	Oui	Défaillance des technologies utilisées pour la gestion des ressources en eau, systèmes d'information obsolètes	2	2	4	Mise à jour et maintenance régulière des technologies, développement de nouvelles solutions basées sur l'innovation.

Matrice d'analyse des risques du PCGA

Risque	Oui/Non	Quels risques ?	(3) Élevé, (2) Moyen (1) Faible	Quel impact sur le développement du secteur? (3) Fort, (2) Moyen (1) Faible	Niveau de criticité (/9)	Action de mitigation ou de contingence
Risques climatiques	Non	Aucun impact direct sur cet axe.	-	-	-	-
Risques environnementaux	Non	Aucun impact direct sur cet axe.	-	-	-	-
Risques de marché	Oui	Instabilité des sources de financement, notamment les financements climatiques et écologiques	2	2	4	Diversification des sources de financement, exploration de partenariats publics-privés, plaidoyer pour des fonds sectoriels.
Risques budgétaires	Oui	Manque de financements pour la mise en œuvre des réformes et des actions de renforcement des capacités	2	3	5	Augmentation des financements publics et privés, recherche de financements participatifs et climatiques.
Risques financiers	Oui	Dépendance excessive sur des financements externes	3	3	5	Mise en place de mécanismes financiers internes durables, création de fonds dédiés à la gouvernance et à l'institutionnalisation.
Risques économiques	Non	Aucune relation directe avec cet axe.	-	-	-	-
Risques physiques	Non	Aucun impact direct sur cet axe.	-	-	-	-

Risques sociaux	Oui	Résistance sociale aux réformes institutionnelles et à la digitalisation.	2	2	4	Sensibiliser les parties prenantes aux bénéfices des réformes, impliquer les usagers dans le processus de transformation numérique.
Risques politiques	Oui	Instabilité politique, changements de priorités, lenteur dans la mise en œuvre des réformes	2	2	5	Engagement des parties prenantes, plaidoyer auprès des autorités pour garantir la continuité des réformes.
Risques de Performance	Oui	Faible efficacité dans l'exécution des réformes institutionnelles.	2	2	4	Mettre en place un système de suivi-évaluation renforcé, clarifier les responsabilités institutionnelles à tous les niveaux. Renforcer le contrôle interne.
Risques technologiques	Oui	Retards dans l'adoption de technologies numériques pour la gestion du secteur.	2	2	4	Accélérer la digitalisation des processus, introduire des outils numériques, et former les agents aux nouvelles technologies.